

MAIRIE DES 13^{ÈME} ET 14^{ÈME} ARRONDISSEMENTS
CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS
Mercredi 20 juin 2018

La Séance est ouverte à 15 h 07, sous la présidence de Mme Sandrine D'ANGIO, Maire du 7^{ème} Secteur de Marseille.

Madame D'ANGIO.-

Mesdames et Messieurs, bonjour. L'ordre du jour de notre Conseil étant assez conséquent, je vous demanderais de faire des interventions en rapport avec les dossiers, afin de ne pas perdre trop de temps.

Je commence par faire l'appel.

(Mme D'ANGIO procède à l'appel nominal des élus)

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS PEUT DELIBERER.

Avant de passer à l'ordre du jour de notre Conseil et de commencer par l'approbation du compte rendu *in extenso*, permettez-moi de vous dire quelques mots.

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'arrondissements, Mesdames et Messieurs, Monsieur Antoine MAGGIO a demandé la communication de factures d'essence de la mairie de secteur, comme vous le savez sans doute.

Celui-ci a donc été reçu deux fois en mairie, afin de porter à sa connaissance la teneur de ces factures retraçant l'utilisation de cartes accréditatives de carburant.

Tout a été mis sur la table ; rien n'a été caché.

Tout a été mis sur la table, car - je le dis haut et fort, notamment à l'attention des habitants et des journalistes présents – nous n'avons rien à cacher, car notre majorité n'a rien à se reprocher.

Personne, dans l'équipe d'élus que je conduis, n'a détourné quoi que ce soit.

Personne, dans l'équipe d'élus fidèles à Stéphane Ravier et aux électeurs qui leur avaient fait confiance, n'a commis quoi que ce soit d'illégal.

Personne dans mon cabinet. Personne dans mon entourage.

Je sais très bien que vous ne retiendrez que ce que vous voulez, que vous n'argumenterez qu'à charge en vous trompant volontairement de cible au seul dessein politique que vous estimez nécessaire à Marseille :

Tout sauf le Front National.

Tout sauf le Rassemblement National.

Tout sauf Stéphane Ravier.

Tout sauf « la nièce de Ravier » - pour reprendre une formule journalistique éculée. Et pour cela, tous les moyens sont bons, surtout les plus nauséabonds.

Certains nous diront que nous pouvons intenter un procès, un procès à des journalistes qui trouvera dans la jurisprudence ce qu'il faut de motivations pour nous déclarer bien-fondés dans notre action et acter que le journaliste, lui, est présumé de bonne foi quand il écrit. Nous connaissons d'avance la rédaction de vos articles. D'ailleurs, celui de ce matin est un modèle du genre.

J'espère ne pas braquer les défenseurs de la déontologie journalistique quand je dis que le journalisme d'investigation, dont certains se plaisent à revendiquer comme leur métier, a les limites de leur parti pris ou, comme dirait Monsieur JOHSUA, les limites de leur a priori négatif qu'ils brandissent à outrance, pour mieux tenter de convaincre les Marseillais de leur transparence ou de la qualité de leur travail.

Alors quand ? Quand avons-nous lu, dans les colonnes de la presse locale, la réalité du dossier de l'espace culturel Busserine ? Quand ? Jamais !

Quand avons-nous lu, dans les colonnes de la presse locale, les déclarations de Stéphane Ravier sans être volontairement déformées ou prises hors du contexte ?

Quand avons-nous lu, dans les colonnes de la presse locale, les déclarations d'élus fidèles à Stéphane Ravier et heureux de représenter et défendre nos valeurs patriotes et l'ensemble des Marseillais de ce secteur ? Jamais ! Personne n'a jamais su et ne saura jamais ce qu'ils pensent de celui que les renégats avides de mandats ont qualifié de « dictateur ».

Les lecteurs, les Marseillais, n'ont jamais eu d'autres témoignages que ceux beuglés par des adjoints dont l'incompétence n'avait d'égal que l'appétit d'indemnités.

Peut-être qu'un jour, cela arrivera... le jour où chacun aura à cœur de défendre l'équité et la vérité ; le jour où chacun respectera l'engagement et le travail de chacun des élus qui composent mon équipe.

Alors Monsieur MAGGIO, oui, vous avez constaté des anomalies ou des dépenses pouvant poser question.

Ces anomalies, je les ai constatées comme vous, mais sachez que ni mon prédécesseur ni moi ne pouvions connaître le détail de ces factures, car le document présenté à la signature de l'ordonnateur de second rang que je suis ne mentionnait qu'une somme globale.

Vous auriez pu connaître cet élément si votre collègue, ou votre maman, s'était intéressée aux finances de la mairie de secteur quand elle était encore adjointe.

Monsieur Ravier aurait sûrement apprécié que vous vous intéressiez autant à vos délégations quand vous en aviez la possibilité et la responsabilité, comme vous le faites aujourd'hui, mais force est de constater que ce n'était pas votre priorité.

Somme globale, disais-je, qui, au vu du nombre de cartes et de l'utilisation qui devait en être faite, n'était pas disproportionnée. D'autant que ces factures suivent un circuit de validation du directeur des finances au DGS avant de m'être soumises.

Vous ne pouvez pas ignorer que de février 2016 à avril 2017, ces fonctions étaient exercées de manière cumulative par le directeur des finances.

Vous ne pouvez pas ignorer le manque d'effectif, qui n'est pas dû à une gestion dictatoriale de la mairie de secteur, mais qui est récurrent dans toutes les mairies de secteur de la ville, comme au sein du service fonctionnel de la Mairie Centrale, comme celui des marchés, par exemple. Nous n'avons eu de cesse, Stéphane Ravier et moi-même, d'alerter les responsables politiques et administratifs compétents de la Ville de Marseille à ce sujet.

À aucun moment, ni Monsieur Ravier, ni moi-même, ni mon entourage n'avons été alertés sur la teneur du détail de ces factures, mais comme moi, à la lecture de ces factures, vous avez bien dû comprendre pourquoi.

Il appartient aux fonctionnaires, cadres de cette mairie, de mettre en place les procédures financières, comptables et juridiques nécessaires au bon fonctionnement du service public tout en assurant la protection de l'ordonnateur, fût-il de second rang.

Ce n'est pas au politique de prendre les rênes administratifs et fonctionnels de la mairie.

Les mêmes qui laissent supposer que nous serions coupables de malversations sont les mêmes qui nous incriminaient de ne pas respecter la séparation de l'administration et du politique quand Monsieur Ravier, alors maire, avait fait savoir qu'il était disposé à rencontrer tous les agents qui le souhaitaient !

De grâce, arrêtez ces manœuvres ! Vous ridiculisez notre fonction en la ramenant à des tergiversations et divagations indignes des seuls mandats que vous ne devez qu'au seul Stéphane Ravier et aux électeurs.

Certes, c'est le seul moyen qu'il vous reste pour exister et surtout justifier vos indemnités de conseiller municipal, mais les Marseillais méritent mieux, même de votre part, Monsieur MAGGIO. Pensez aux 364 électeurs qui ont choisi de porter leurs suffrages sur vous lors des dernières législatives et respectez-les. Soyez-en digne.

Concernant les anomalies de certaines cartes, sachez que celles-ci ont été reprises aux utilisateurs. Ils devront justifier leur utilisation. J'ai demandé à ce que le système soit sécurisé et revu complètement.

Monsieur KOSKA s'y attèle afin de garantir la continuité du service public et donc le fonctionnement normal de la mairie, et ce, en respectant le seul droit, mais également en respectant les agents qui y travaillent et qui ne comptent pas leur temps pour leurs concitoyens. Nous sommes clairs et complètement honnêtes, ne vous en déplaise, Monsieur MAGGIO.

Chacun, à un moment donné dans sa fonction d'élu, peut être mis en danger, sans le savoir, par des fonctionnaires peu scrupuleux ou incompetents, ou pire, quand ils cumulent les deux qualités. C'est ainsi que la fonction publique territoriale fonctionne.

Je ne serai pas la première et Monsieur Ravier ne sera pas le premier à être mis en cause pour des faits dont ils ne sont pas les auteurs.

Le Maire de Marseille en sait quelque chose, et je pense qu'il ne me contredira pas, notamment à la lumière de l'actualité marseillaise. Il reste le seul à avoir l'autorité hiérarchique sur chacun des agents de cette municipalité, y compris ceux des mairies de secteurs.

À ce jour, en ma qualité de Maire, je n'ai aucune raison de remettre en cause la bonne foi des agents ni leur manière de servir.

Le Code général des Collectivités Territoriales est ainsi fait. Nous assumerons les responsabilités qui sont attachées à nos fonctions, mais nous n'assumerons pas ce qui n'en relève pas.

Je ne répondrai pas aux convocations des journalistes, puisque les articles sont écrits d'avance.

Je ne répondrai pas aux invectives de je ne sais quel prétendu et auto-proclamé enquêteur.

Je ne répondrai qu'aux Marseillais, qu'aux seuls habitants que je sers chaque jour avec mon équipe. Je transmettrai toutes les explications fournies, ou pas, par les agents concernés à la direction des services de la Ville de Marseille.

Ce sont les seuls à qui je dois des comptes, avec les institutions de notre pays auxquelles je répondrai si le cas se présente.

Les médias ne sont pas des prétoires, pas plus que la salle de ce Conseil.

Je ne peux pas être derrière chacun des agents de la Mairie de secteur toute la journée pour savoir ce qu'ils font. Ce n'est ni ma fonction ni mon rôle. Même vous, vous ne pourriez pas savoir si vos collaborateurs travaillent réellement ou vous enfument.

Salir pour salir, diffamer pour diffamer : c'est tout ce qu'il vous reste pour exister. C'est un boulot à plein temps, et force est de constater que vous y mettez toute l'énergie du désespoir de celui qui sait que son temps politique est compté.

Jeter le trouble dans l'esprit des Marseillais qui, eux, voient la différence depuis notre élection, est désormais votre seule raison de vivre pour montrer aux différents partis que vous êtes un beau profil pour figurer en bonne place sur une liste en 2020.

Alors je souhaite bon courage à celui qui omettrait, qui oublierait, que celui qui a trahi un jour trahira toujours.

Notre bilan est positif, notre action est réelle, et cela, personne ne peut le nier. Cela vous chagrine ; et bien, prenez encore votre mal en patience. Il ne vous reste que 21 mois à patienter, 21 mois pour lancer tous les anathèmes sur le même mode. Et des anathèmes à la diffamation, il n'y a qu'un pas. Sachez raison retrouver, car votre haine de Stéphane Ravier, que plus personne n'ignore, vous aveugle et vous ridiculise un peu plus chaque jour.

Profitez de ces 21 mois, car dans 21 mois, nous verrons qui sera là et qui n'existera définitivement plus politiquement.

Non, Monsieur MAGGIO, nous ne sommes pas en 1995 à Toulon, Vitrolles et Marignane. D'ailleurs, que connaissez-vous de ces villes et de leur gestion ? Tout, certainement ! Vous avez dû déjà mener votre enquête. Enquêteur un jour, analyste politique un autre. Juriste un jour, financier un autre. Frontiste un jour, Gaudiniste éconduit, et enfin « En Marche » de la 25^{ème} heure un autre, mais toujours en quête d'une place dans une liste à une position éligible, bien sûr.

Les Marseillais jugeront.

Monsieur MAGGIO.-

Madame le Maire, comme dirait Georges MAURY - il m'inspire énormément -, vous me faites penser aux carabiniers d'Offenbach, à savoir que vous venez après la guerre. Vous me donnez des explications aujourd'hui, mais cela fait sept mois que je vous les demande. Pourquoi ne me les avez-vous pas données à temps ? Je tiens à féliciter Monsieur Dudieuzère, parce qu'il a pris les devants. En effet, il n'a pas attendu que l'on me donne les documents ; il a lui-même pris la décision de me les fournir lorsqu'il présentait le compte d'exécution. Je ne sais pas si la décision vient de lui, mais je veux croire qu'il a voulu faire preuve de transparence. Tant bien que mal, après avoir saisi la CADA, j'ai donc réussi à me procurer ces factures.

Madame D'ANGIO, vous dites que je soulève des inepties et que je suis là pour faire de la figuration, mais les chiffres parlent, et je vais les donner au public. Je ne nommerai personne, parce que cela ne se fait pas.

Par exemple, le 1^{er} juin 2017, une personne de votre mairie a eu 44,99 € de gasoil.

Madame D'ANGIO.

Monsieur MAGGIO, je vous conseille de ne pas vous aventurer sur le 1^{er} novembre, parce que cela risque de mal finir.

Monsieur MAGGIO.- Je vous parle du mois de juin.

Madame D'ANGIO.- Oui, mais ensuite, vous déballerez les factures, et je préfère être claire là-dessus.

Monsieur MAGGIO.

Je m'aventure sur ce que je veux, Madame D'ANGIO. Je représente votre opposition, et je fais et dis ce que je veux, y compris dans la presse.

Madame D'ANGIO.- Alors faites vite, parce que nous avons 40 rapports à regarder.

Monsieur MAGGIO.- Je mettrai le temps que vous avez mis.

Madame D'ANGIO.- Oui, mais ici, je suis le maire, et vous ne l'êtes pas.

Monsieur MAGGIO.

Le 6 juin, sachant que les 3, 4 et 5 sont fériés, vous avez 51,34 €, mais pour du sans plomb. Puis quatre jours après, vous avez 49,52 € - un samedi, d'ailleurs.

Monsieur LAMY.- Nous n'allons pas voir toutes les factures !

Monsieur MAGGIO.- Mais attendez, Monsieur !

Madame D'ANGIO.

Monsieur LAMY, laissez-le s'exprimer.

Monsieur MAGGIO.

Je vous donne un autre cas : le samedi 17 juin, jour férié, un cadre a mis 64 € de sans plomb, plus un plein à 57,30 €, plus encore 27,24 € dans la même journée. Il a quasiment mis 130 € de carburant un samedi 17 juin. C'est fabuleux ! On ne dirait pas, mais on travaille beaucoup, dans cette mairie !

Madame D'ANGIO, la dernière fois, vous avez dit que j'ai changé de chemise - vous venez de faire une diatribe là-dessus. Certes, mais la mienne ne sent pas le gasoil.

Madame D'ANGIO.- La mienne non plus !

Monsieur MAGGIO.

Il y aurait peut-être deux choses à rectifier dans l'article de Marsactu. La première est qu'effectivement, les factures m'ont été transmises par Monsieur Dudieuzère sans avoir eu l'avis de la CADA au préalable, ce dont il faut lui rendre hommage. La deuxième est qu'il n'y pas eu un plein de carburant en Corse, mais simplement un lavage à 6 €. Voilà ce que l'on peut reprocher à la presse sur ce qu'elle a écrit.

J'ai tout vérifié, Madame D'ANGIO. Ceci était pour l'anecdote.

Vous savez, chez vous, tous les meilleurs sont partis, et je vous citerai ce que disait le maire de l'époque.

Madame D'ANGIO.

Vous dites cela sans doute parce que Monsieur Ravier n'est pas là.

Monsieur MAGGIO.- Non ! J'ai le PV ici, et je n'invente rien.

Il s'adresse à Jean-Claude GAUDIN, le Maire de Marseille :

*« Je me demandais quand même, à l'heure où le gouvernement socialiste - "le gouvernement gauchiste", comme disent certains, comme j'ai pu l'entendre ce matin en mairie de secteur - prévoit une économie, c'est-à-dire l'augmentation d'impôts à hauteur de 50 milliards d'euros, à l'heure où le président nouvellement élu de *??* annonce lui aussi une augmentation d'impôts, je me demandais s'il était judicieux, si pertinent, si urgent de mettre à la disposition du confort personnel des élus une voiture avec chauffeur [parce qu'à l'époque, au Front National, on ne voulait pas avoir de chauffeur]. À l'heure où nos compatriotes, et plus précisément nos compatriotes marseillais, dont 26 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté, était-il vraiment si important, si urgent d'utiliser cet avantage de façon si précipitée ? Je vous demanderais, Monsieur le Maire de Marseille, de*

prendre le temps de la réflexion, et je vous invite peut-être à retirer ce rapport pour l'étudier en prenant un peu de recul et de nous le présenter lors du prochain Conseil municipal, modifié, je l'espère. »

Suite à cela, l'ancien président de groupe, qui est parti, car il n'avait plus rien à faire, a refusé le véhicule et le chauffeur. Voyez-vous la différence ? Elle est large. « Tête haute et mains propres » : si Monsieur Maury était encore parmi vous, il aurait pu le dire, mais il met en corrélation les paroles et les actes.

Par ailleurs, vous ne m'avez pas répondu sur un point : qui possédait la carte « Cabinet » ? En effet, vous dites que cette carte n'est pas nominative et est pour l'ensemble du cabinet, mais ce dernier comptait trois personnes – aujourd'hui, elles ne sont plus que deux. Quand je regarde les factures, je constate que le plein d'essence se fait toujours aux Pennes-Mirabeau, pas deux. Or il n'y a qu'une assistante qui habite là-bas, Madame D'ANGIO. Pourquoi ne m'avez-vous pas fourni les documents ? Pourquoi attendre ?

Madame D'ANGIO.- Quels documents voulez-vous que je vous fournisse ?

Monsieur MAGGIO.- Une attestation : « Je, soussigné Sandrine D'ANGIO a attribué la carte à Madame Untel. »

Madame D'ANGIO.-

Sauf erreur, les cartes ont été mises en place bien avant que je sois élue. De plus, votre collègue, qui se trouve en face de vous, était également au courant de ces cartes d'essence, et elle aurait dû vous donner des informations à ce moment-là, Monsieur MAGGIO.

Monsieur MAGGIO.- Madame D'ANGIO, je ne préfère pas aller plus loin, parce que si je le fais, ce sera différent.

Madame D'ANGIO.- Des menaces, maintenant ?

Monsieur MAGGIO.- Vous savez très bien qu'elle n'avait pas accès aux documents financiers.

Madame D'ANGIO.-

Parce qu'elle ne les a jamais demandés. J'ai été adjointe aux finances, et j'ai pu avoir tous les documents que je voulais, Monsieur MAGGIO.

Monsieur MAGGIO.- Puisque c'est ainsi, je prends la presse à témoin, et nous lui fournirons la preuve qu'elle les a demandés.

J'ajouterai une dernière chose, Madame D'ANGIO. Vous vous méprenez sur ce que vous avez dit au début : ce que je fais là ne vous est pas destiné. Vous vous trompez sur toute la ligne – voyez, vous n'êtes pas très fine analyste. Je sais très bien que vous êtes arrivée au mois de septembre et que ce n'est pas vous qui avez...

Madame D'ANGIO.-

Quand bien même, j'ai été élue dans cette mairie, et j'en étais donc parfaitement au courant.

Monsieur MAGGIO.- Je pose la question suivante : vous dissociez-vous de tout ce qui a été fait précédemment ?

Madame D'ANGIO.- Non.

Monsieur MAGGIO.- Excluez-vous de votre groupe ceux qui en sont responsables ? Si tel est le cas – je le dis devant la presse ici présente –, je stopperai toutes mes investigations, que ce soit sur les divers, les formations, etc.

Pour moi, c'est simple, Madame, et il n'y a pas 50 solutions : soit vous cautionnez ce qui a été fait, soit vous ne le cautionnez pas et, dans ce cas, vous excluez l'ancien maire d'arrondissements de votre groupe politique. La balle est donc entre vos mains.

Vous me dites que pour vous, tout est normal ; j'en prends acte.

Madame MUSTACHIA.-

Merci de me donner la parole, Madame le Maire. Ainsi, je pourrai également m'exprimer au sujet de la carte. Lorsque vous dites que sa collègue n'a jamais demandé ces documents, vous savez très bien que vous mentez. J'ai ici des documents comptables, et on peut s'apercevoir que lorsque j'étais aux finances, les crédits d'essence s'élevaient à 3 000 € ; aujourd'hui, vous avez multiplié par six.

Madame D'ANGIO.- Nous ne reviendrons pas sur l'explication, Madame Mustachia, puisque vous la connaissez aussi bien que moi.

Madame MUSTACHIA.- Je vous ai écoutée attentivement, alors laissez-moi parler, s'il vous plaît.

Quand vous dites que je n'ai jamais demandé les documents, il y a quelque chose que vous ne savez pas. En effet, vous êtes arrivée en septembre, et vous ne savez pas tout, parce que l'on n'a pas pu tout vous dire.

J'ai ici la preuve d'un enregistrement, datant du 18 novembre 2015, que j'ai fait avec le directeur des finances, lequel m'a refusé les documents. Il m'a dit : « Si vous voulez les documents, allez voir la directrice de cabinet. C'est elle qui donne les ordres. » Voulez-vous que je donne cet enregistrement ?

Madame D'ANGIO.-

Êtes-vous allée voir la directrice de cabinet, Madame Mustachia, et lui avez-vous demandé les documents ?

Madame MUSTACHIA.- Tout à fait.

Madame D'ANGIO.- Je serai étonnée qu'elle vous les ait refusés.

Madame MUSTACHIA.-

C'est la raison pour laquelle nous sommes partis, et vous le savez. Alors arrêtez cette mascarade, parce que cet enregistrement intéressera peut-être la presse.

Madame D'ANGIO.- Sûrement, même.

Madame MUSTACHIA.- Cet enregistrement date du 18 novembre 2015, et Monsieur Herzallah était présent.

Monsieur HERZALLAH.- J'étais avec elle.

Madame D'ANGIO.- Et alors ?

Madame MUSTACHIA.- Les documents nous ont été refusés. Vous nous avez empêchés de travailler. En réalité, ce n'était pas vous, puisque vous n'y étiez pas, mais c'était le maire de secteur. On nous mettait des bâtons dans les roues en permanence.

Madame D'ANGIO.- Êtes-vous allée voir l'ancien maire pour lui dire que l'on vous empêchait de travailler, Madame Mustachia, vous qui étiez si proche de Monsieur Ravier, votre maire, à l'époque ?

Madame MUSTACHIA.- Je n'ai fait que cela.

Je vais vous dire une chose, Madame le Maire : c'est écrit dans les documents. Lorsque j'y étais, le montant était de 3 000 € ; aujourd'hui, vous en êtes à presque 20 000 €, et vous l'expliquez en attaquant tout simplement Monsieur Maggio et moi-même. Vous n'avez pas d'argument, parce que la personne qui vous a écrit ce torchon que vous avez lu, qui vous conseille et qui vous a amenée jusqu'ici, n'en a aucun.

Je vous remercie.

Monsieur MARI.- Madame le Maire, merci de me donner la parole. Ne vous inquiétez pas, étant donné le nombre considérable de rapports, je serai très bref.

Je dois simplement dire que, comme de nombreux Marseillais, ce matin, j'ai été troublé en lisant l'article de Marsactu. Monsieur Maggio peut vous accuser de tous les maux, je le considère comme un lanceur d'alerte.

Aujourd'hui, je n'ai pas d'accusation à formuler, puisqu'il appartient à la justice d'établir les faits. Il est vrai que cela ressemble à un détournement de fonds publics, mais une enquête le déterminera, le cas échéant.

Je note tout de même que Monsieur Ravier n'est pas présent aujourd'hui, alors qu'il avait déclaré dans la presse qu'il serait là pour fournir des explications,

Madame D'ANGIO.- Non, Monsieur Ravier n'a jamais dit qu'il serait présent.

Monsieur MARI.-

En tout cas, c'est ce que j'ai lu. La presse l'aura mal retranscrit.

Je vous ferai simplement une proposition. Cela fait plusieurs fois que nous vous demandons de la transparence sur les divers, qui sont les prestations de services dans les mairies de secteur, ainsi que sur le coût des vœux, le fonctionnement de la mairie, etc. Je vous demande simplement, pour ne pas alourdir l'ordre du jour, de faire un Conseil d'arrondissements spécial « transparence », avant le 14 juillet. Puisque vous n'avez rien à cacher à nos

concitoyens, faites un Conseil d'arrondissements spécial « transparence », dans lequel nous prendrons tout le temps nécessaire afin que vous nous donniez des explications sur les prestations de services et les factures de cette mairie de secteur. Aujourd'hui, que vous le vouliez ou non, il existe une suspicion. Elle n'est peut-être pas justifiée – je ne suis pas juge –, mais il y a un manque de transparence, y compris vis-à-vis des élus d'arrondissements, toutes tendances confondues, et de la population.

Quant à se défausser sur les fonctionnaires, effectivement, je suis également fonctionnaire territorial, et je sais très bien que les élus ne peuvent pas toujours contrôler tous les fonctionnaires, mais pour un premier magistrat, une responsabilité importante est la nomination de son directeur général des services, lequel est le garant du fonctionnement des services. Par conséquent, si une faute administrative a été commise, la faute politique en revient à celui qui a choisi le DGS.

Monsieur JOHSUA.- Madame le Maire, nous avons bien entendu ce que vous avez dit, et j'en retire la confirmation que, pour l'instant, vous ne contestez pas les faits.

Madame D'ANGIO.- J'ai dit qu'il existait des anomalies, effectivement.

Monsieur JOHSUA.- Nous sommes d'accord. Il s'agit donc d'une question de responsabilité. En effet, les faits sont peut-être avérés, mais vous contestez votre responsabilité. C'est une façon de se défendre assez classique quand on est en république. Cela remonte à « responsable, mais pas coupable ». Toutefois, c'est possible.

Madame le Maire, au-delà de la transparence, engagez-vous une enquête pour déterminer la nature des faits ainsi que les responsables directs, et irez-vous en justice ? Irez-vous au bout de cette affaire ?

Concernant l'idée de dire « je ne suis pas responsable », admettons que nous puissions passer là-dessus. Vous avez dit que les Marseillais et les Marseillaises jugeront, et en effet, ils le feront. Néanmoins, nous en arrivons tout de même à la nécessité de déployer les écuries d'Augias – pour parler dans des termes plus choisis que certains autres.

Voilà où nous en sommes, mais si cela se confirme, irez-vous jusqu'à la plainte juridique ? En effet, si Monsieur Maggio a raison, la responsabilité remontera assez haut.

Il me vient une comparaison historique qui n'a rien à voir, concernant ce qui se disait au moment du procès de l'affaire Dreyfus. En effet, le juge passait son temps à dire : « La question ne sera pas posée. » Pour ma part, je me demande comment je peux poser cette question au maire de l'époque, puisqu'il n'est pas là. Sur cette affaire, je suis extrêmement déçu de ne pas pouvoir lui poser la question. Bien sûr, cela viendra, parce qu'elle ne pourra pas être éliminée.

Êtes-vous prête à vous engager aujourd'hui ? Vous avez dit que vous rechercherez les responsabilités administratives, ce qui est la moindre des choses, et vous nous en ferez un compte-rendu, ce qui est normal puisque cela relève de votre responsabilité de maire. Êtes-vous prête à aller en justice et à faire une enquête ? En effet, si les faits sont avérés, cela s'appelle du vol. Cela ne peut pas être autre chose et doit donc aller en justice.

Je crois que cela a mis du temps, mais franchement, aujourd'hui, je ne regrette pas de ne m'être jamais prononcé sur vos budgets, pour les raisons mentionnées par Monsieur Mari, à savoir que l'on ne sait pas bien. Avec vous, c'était flou dès le départ, et je ne voulais donc pas m'engager là-dedans.

De plus, vis-à-vis des citoyens, cela nous concerne tous, et pas seulement vous, parce que dans la tête des gens, c'est : « Tout cela, c'est manœuvre et compagne. » C'est détestable, parce que cela détruit la fonction politique. D'un autre côté, tous les jours, je me dis que ces personnes pensent cela à tort, mais ils ne connaissent pas 10 % des affaires. S'ils savaient vraiment tout, tous les élus se retrouveraient au bout d'une pique !

Vous avez parlé de la Mairie de Marseille, et nous ne savons pas exactement où en est l'enquête, mais d'après les bruits qui courent, elle est en train d'aller vite. Nous verrons ce qui se passera de ce côté-là, mais Madame d'Angio, vous ne pouvez pas vous cacher derrière une turpitude pour en justifier une autre. En effet, l'argument que vous nous donnez est le même que celui de Monsieur Gaudin : « Je n'y suis pour rien. ». Nous verrons.

Je terminerai par une question : jusqu'où êtes-vous prête à aller ? J'ai compris que vous aviez fait une enquête administrative, ce qui est normal.

Madame D'ANGIO.- Elle est en cours.

Monsieur JOHSUA.- S'il s'avère qu'à vos yeux, les faits sont délictueux, nous le direz-vous, et engagerez-vous une procédure judiciaire ?

Madame D'ANGIO.-

Je pense avoir déjà donné plusieurs réponses dans mon intervention de début de conseil. Pour le moment, effectivement, nous avons également constaté des anomalies sur ces cartes. En effet, en lisant, on ne peut que s'en rendre compte. Un état des lieux et un récapitulatif de ces dépenses ont donc été demandés aux personnes qui sont porteuses de ces cartes. En l'occurrence – je pense qu'il faut que ce soit dit ici – Monsieur Ravier n'avait pas de carte à sa disposition ; c'est le chauffeur qui l'avait. Ainsi, les choses sont dites.

Monsieur MAGGIO.- « Ce n'est pas moi, c'est lui » !

Madame D'ANGIO.- Je vous dis simplement la réalité, Monsieur Maggio. Si j'avais eu moi-même la carte, je vous l'aurais dit, mais ce n'est pas le cas. La carte essence est en possession du chauffeur, comme c'était le cas pour l'ancien chauffeur de l'ancien maire.

Monsieur Johsua, effectivement, les sanctions qui devront être prises le seront, une fois que l'enquête sera terminée.

Ceci étant dit, nous pouvons enfin passer à l'examen de l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu in extenso de la séance du 3 avril 2018

Madame D'ANGIO.- Y a-t-il des observations ou des remarques sur ce compte-rendu ?

Monsieur RABIA.- Madame le Maire, je voudrais juste apporter deux correctifs.

Au sujet de la subvention de 500 000 €, j'avais dit que ces pseudo-mercenaires kosovares avaient été condamnés en Cour d'assises à Marseille, alors que ce n'était pas le cas. Comme vous le savez, la Cour d'assises des Bouches-du-Rhône ne siège pas à Marseille, mais à Aix-en-Provence. De plus, ils n'ont pas été condamnés en Cour d'assises, mais au Tribunal correctionnel.

Mea culpa. L'homme sage est celui qui sait reconnaître ses torts.

Madame D'ANGIO.- D'accord. Ce sera noté au procès-verbal.

LE COMPTE RENDU IN EXTENSO DE LA SÉANCE DU 3 AVRIL 2018 EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT N°18-32372-DM- 18-30 7S

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA MER - SERVICE MER ET LITTORAL - Division Sensibilisation - Attribution d'une subvention à l'association Les Petits Débrouillards PACA - Approbation de la convention associée (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Monsieur GIORGI.- Madame le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport a pour objet l'obtention de subventions accordées par la Ville de Marseille aux associations œuvrant dans le domaine de la valorisation des connaissances scientifiques sur l'environnement littoral et marin et de la sensibilisation du grand public.

Pour ce qui concerne les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, il est proposé d'attribuer une aide financière de 15 000 € à l'association « Les Petits Débrouillards » pour son action de sensibilisation et découverte sur le thème des récifs artificiels.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix

Madame D'ANGIO.- Je vous remercie, Monsieur Giorgi. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Nous passons au vote.

LE RAPPORT N°18-32372-DM- 18-30 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N°18-32257-DGUP- 18-31 7S

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE LA MOBILITE URBAINE - Approbation de dénomination de voies. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Monsieur DUDIEUZERE.- Madame le Maire, Mesdames et Messieurs, ce rapport fait suite à la dernière Commission des noms de rues. Pour ce qui concerne notre secteur, dans le 13^{ème} arrondissement, nous avons trois propositions :

- L'impasse de la Chapelle, qui est le prolongement d'une impasse à la Rose ;
- Le boulevard Pierre Bagarry, que nous avons déjà voté, mais qui revient au vote suite à une petite erreur technique ;
- Pour ce qui est de la U374, l'impasse César Sumien, elle sera probablement retirée du Conseil Municipal. D'ailleurs, je remercie Madame Masse d'avoir attiré mon attention à ce sujet. En effet, il s'agit d'un bout de voie qu'il est prévu de prolonger jusqu'à la rue Paul Dalbret et qui doit rejoindre une rue qui existe déjà, en l'occurrence l'impasse des Parraques. Par conséquent, le jour où elle sera prolongée, nous risquons d'avoir deux noms pour la même rue, ce qui n'est pas cohérent. Nous devons donc revoir cela avec la Commission des noms de rues.

Je tiens également à signaler que nous avons envoyé une lettre à Monsieur Ricca, à la Commission des noms de rues, pour demander officiellement à ce que le nom du lieutenant-colonel Arnaud Beltrame soit donné à une rue ou une place de la ville de Marseille.

Madame le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre le rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.- Merci, Monsieur Dudieuzère. S'il n'y a pas d'observation, je vous propose de voter ce rapport.

LE RAPPORT N°18-32257-DGUP- 18-31 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N°18-32339-DAH- 18-32 7S

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DES RESSOURCES PARTAGEES - 14^{ème} arrondissement - Entretien du cheminement piétonnier de la cité Saint Barthélémy - Subvention à la SA d'HLM ICF Sud Est Méditerranée au titre de l'année 2018. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Monsieur DUDIEUZERE.- Nous votons ce rapport chaque année, et je ne m'attarderai donc là-dessus.

Il s'agit de l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 049 € à la société ICF Sud-Est Méditerranée pour l'entretien du chemin piétonnier de la cité Saint-Barthélemy, au titre de l'année 2018.

Madame le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre le rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.- Je vous demande de bien vouloir voter ce rapport.

LE RAPPORT N°18-32339-DAH- 18-32 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N°18-32338-DAH- 18-33 7S

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - SERVICE AMENAGEMENT ET HABITAT NORD - 13^{ème} arrondissement - Gestion du parvis du métro de Frais Vallon convention n°01/049 - Subventions à Habitat Marseille Provence pour la gestion de l'année 2017. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Monsieur DUDIEUZERE.- Comme le précédent, nous votons ce rapport chaque année. Il s'agit de l'attribution des subventions données par la Ville de Marseille à HMP pour l'entretien du parvis de Frais Vallon.

Il est à noter que, l'année dernière, nous avons fait une lettre au président d'HMP, Monsieur Padovani, pour lui signaler que les dépenses liées aux frais de nettoyage n'avaient été que de 16 000 € sur une enveloppe de 30 000 €, soit seulement 53 % de l'enveloppe utilisés. Par ailleurs, les frais de réparation étaient de 0 %, à savoir que rien n'avait été utilisé sur une enveloppe allouée de 6 500 €. Nous avons donc dit que nous trouvions cela plutôt dommage quand on constate l'état de mauvais entretien, pour ne pas dire de délabrement du parvis du métro de Frais Vallon.

Le président nous avait répondu – je vous fais grâce des formules de politesse :

« Après m'être rapproché des services compétents, on m'informe que des difficultés ont été rencontrées avec la société en charge de l'entretien du site. Celle-ci a fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire. Depuis septembre, un nouveau prestataire procède à une remise en état des lieux, avec des actions renforcées de nettoyage. »

Pour ceux qui sont passés à Frais Vallon récemment, nous avons pu constater que l'escalier du parvis du métro de Frais Vallon est actuellement en train d'être rénové. Sachez que nous serons attentifs à ce sujet, et nous continuerons à surveiller les démarches d'entretien et de rénovation faites par HMP pour l'entretien de ce parvis de Frais Vallon.

Madame le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre le rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.- Merci, Monsieur Dudieuzère.

Monsieur JOHSUA.-

Monsieur Dudieuzère, merci du travail effectué, mais je crois me rappeler que la première fois que nous avons voté pour l'aménagement de cette dalle, le Front National a voté contre – en tout cas, si ce n'était pas pour cette dalle, c'était pour quelque chose de comparable –, en expliquant qu'il ne sert à rien de le faire, puisque de toute façon, « la pourriture d'habitation qui est là-bas fera toujours la destruction. »

Monsieur Dudieuzère, cela montre que si l'on fait confiance aux populations et que l'on va chercher les vrais responsables, comme vous l'avez fait en envoyant cette lettre... C'est excellent, vous avez fait du bon travail, mais pourquoi ne le faites-vous pas sur tous les sujets ? Au lieu de mettre les populations en cause à chaque fois, il faut comprendre qui sont les vrais responsables de l'affaire.

Bien sûr, nous voterons pour cela, comme nous l'avons fait la dernière fois, peut-être naïvement, puisque cela n'a pas fonctionné pour les raisons que vous avez vous-même soulevées et pour lesquelles vous avez fait avancer les choses. Faites-le pour toutes les questions qui concernent nos arrondissements, pour toutes les cités, pour toutes les populations, en cherchant les vraies responsabilités de ceux qui, le cas échéant, peuvent s'en mettre plein les poches, ou du moins mal gérer l'affaire.

Il ne s'agit pas de faire ce que nous a dit Monsieur Macron dans son discours, à l'échelle nationale, consistant à dire : « Nous avons fait le maximum. Maintenant, il faut que chacun soit responsable au niveau individuel. » Bien sûr, chacun doit l'être – nous en avons discuté juste avant le premier rapport –, mais c'est une question de mentalité et de point de vue.

Vérifiez, et si je me trompe, je ferai mon autocritique devant tout le monde, mais je crois bien que vous aviez voté contre cela, et je pense que le point de vue que vous adoptez maintenant, dans ce que vous avez dit, est nettement plus favorable. Nous verrons dans la suite des délibérations si ce point de vue peut être généralisé.

Madame D'ANGIO.- S'il n'y a pas d'autre demande de prise de parole, je vous propose de mettre aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N°18-32338-DAH- 18-33 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 18-32337-DAH- 18-34 7S

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT- DIRECTION DES RESSOURCES PARTAGEES - Gestion des espaces extérieurs des groupes Lilas - Oliviers (13^{ème}), Saint Barthélémy, Vert Bois (14^{ème}), Bleuets - Lavandes - Eglantiers (13^{ème}), Château Saint Loup (10^{ème}) - Saint Pierre (5^{ème}) et Blancarde (12^{ème}) - Subventions à Habitat Marseille Provence au titre des dépenses réalisées en 2017. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame LELOUIS.- Madame le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à Habitat Marseille Provence pour la gestion des espaces extérieurs de divers groupes des 5^{ème}, 10^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, au titre de l'année 2017.

Pour ce qui relève de notre secteur, les groupes concernés sont :

- Lilas/Oliviers : 6 471,81 € ;
- Saint Barthélémy : 7 992,09 € ;
- Vert Bois : 953 € ;
- Bleuets/Lavandes/Églantiers : 2 859 €.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.- Je vous remercie, Madame Lelouis.

S'il n'y a pas d'observation, je propose de mettre ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 18-32337-DAH- 18-34 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 18-32327-DAH- 18-35 7S

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE - SERVICE AMENAGEMENT ET ESPACE URBAIN - Restauration des monuments aux morts de la guerre 1914-1918 dans les 3^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème} et 13^{ème} arrondissements de Marseille - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Monsieur MARCHAL.- Madame le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet, dans le cadre des commémorations du Centenaire de la Première Guerre Mondiale, l'approbation de l'opération de restauration des monuments aux morts de la guerre 1914-1918 édifiés sur différents sites de Marseille et de l'autorisation de programme afférente.

Cette opération sera co-financée par la Ville de Marseille à hauteur de 20 % et par le Département des Bouches-du-Rhône à hauteur de 80 %.

Pour ce qui relève de notre secteur, sont concernés :

- Le monument aux morts de Saint-Just et de Malpassé, dont le coût estimatif est de 14 000 €, pris en charge à hauteur de 11 200 € par le Département et de 2 800 € par la Ville de Marseille ;
- Le monument aux morts de Saint Jérôme, dont le coût estimatif est de 2 000 €, pris en charge à hauteur de 1 600 € par le Département et de 400 € par la Ville de Marseille.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.- Merci, Monsieur Marchal. S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 18-32327-DAH- 18-35 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 18-32458-DSFP- 18-36 7S

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 13^{ème} arrondissement - 222, boulevard Albert Einstein - Cession à la Métropole d'Aix-Marseille Provence d'emprises nécessaires à l'extension de la déchetterie de Château-Gombert. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Monsieur DUDIEUZERE.- Ce rapport a pour objet l'approbation de la cession à l'euro symbolique par la Ville de Marseille à la Métropole d'emprises pour l'extension de la déchetterie de Château-Gombert.

Nous soutenons totalement ce rapport et attendons avec impatience que la déchetterie de Château-Gombert soit enfin étendue. D'ailleurs, j'ai eu le CIQ de Château-Gombert au téléphone, hier, et je tiens à signaler qu'il soutient également cette initiative. Aujourd'hui, cette déchetterie, victime de son succès, est complètement saturée. Il suffit de s'y rendre les jours fériés, le samedi matin ou le dimanche matin pour voir que la queue s'étend jusqu'au milieu du rond-point. Il est donc vraiment temps de réaliser ces travaux.

Il est dommage que Madame Cordier soit absente car j'aurais souhaité lui poser des questions.

Monsieur MIRON.- Vous pourrez le faire quand elle sera guérie. Mes chers collègues, Madame Cordier s'est blessée en tombant dans les escaliers.

Monsieur DUDIEUZERE.-

Vous lui souhaiterez un prompt rétablissement de notre part.

Nous espérons donc que ces travaux démarrent le plus rapidement possible et, comme nous l'avons déjà dit, la déchetterie de Château-Gombert étant la seule sur tout notre secteur, nous espérons qu'une déchetterie supplémentaire pourra voir le jour prochainement dans le 14^{ème} arrondissement. Madame le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur MARI.- Madame le Maire, bien sûr, je souscris aux propos de Monsieur Dudieuzère sur l'utilisation de cette déchetterie, qui est utilisée non seulement par les habitants du 13/14, mais également par les communes d'Allauch et de Plan-de-Cuques. Il est vrai que l'on y voit des files interminables.

Par ailleurs, on note également la difficulté de faire des demi-tours au sein de cette décharge. Il semblerait que dans le projet actuel, on ne garde qu'une seule entrée, alors qu'à un moment donné, il était question d'avoir une entrée et une sortie différenciées, ce qui serait vraiment très approprié, parce que l'on voit les voitures manœuvrer dans tous les sens, causant une perte de temps incroyable.

Madame D'ANGIO.- Monsieur Dudieuzère vous fait passer les plans. Ainsi, vous pourrez en prendre connaissance.

Y a-t-il d'autres observations ?

Monsieur DUDIEUZERE.- Pour répondre à Monsieur Mari, une entrée sera faite pour former une boucle. Actuellement, il faut entrer et sortir par le même endroit, avec l'obligation de faire demi-tour au milieu des quais, ce qui est très compliqué, alors que désormais, on entrera d'un côté, puis on fera le tour pour sortir de l'autre côté. Nous n'aurons donc plus à faire demi-tour.

Madame D'ANGIO.- Je vous propose de voter ce rapport.

LE RAPPORT N° 18-32458-DSFP- 18-36 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RECTIFICATIF VALANT SUBSTITUTION DISTRIBUE EN SEANCE

RAPPORT N° 18-32484-DSFP- 18-37 7S

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 13ème arrondissement - Les Olives - Avenue des Poilus et traverse du Commandeur - Approbation de principe d'acquisition par la Ville de Marseille d'une partie de la parcelle bâtie, cadastrée 884 I n°3, pour une superficie de 2 300 m² environ, auprès de 13 Habitat. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Monsieur DUDIEUZERE.- Ce rapport devait concerner la cession à l'euro symbolique d'une emprise aux Olives pour la réfection du terrain de boules, projet pour lequel nous sommes également complètement favorables.

En revanche, nous avons reçu un rapport modificatif avant-hier et, finalement, on parle d'un principe d'acquisition, sachant que les modalités juridiques et financières de cette acquisition se feront dans un second temps.

Monsieur Miron, j'imagine que vous pourrez nous éclairer un peu plus là-dessus, ainsi que sur la date de début des travaux de cette réfection.

Monsieur MIRON.-

Madame le Maire, mes chers collègues, pour ce qui est de cette délibération, je crois que Monsieur Mari avait posé la question lors du dernier Conseil d'arrondissements. Comme je vous l'ai confirmé, j'ai demandé à ce que 13 Habitat puisse rétrocéder le terrain de boules à la Ville de Marseille, à l'euro symbolique.

Quand le bornage a été fait et que le cadastre a donné son accord aux services de la Ville sur ce terrain, on s'est aperçu qu'en réalité, il n'était pas isolé, mais reprenait à la fois la crèche, un bout de parking, ainsi que l'espace situé entre la crèche, le jeu de boules et la voirie. On ne pouvait donc pas séparer seulement le jeu de boules.

L'idée est donc de pouvoir reprendre l'ensemble de ce terrain et que la Ville en fasse l'acquisition afin de réaménager le jeu de boules, le petit parking de la crèche et tout cet espace. C'est ce qui est fait là.

Nous avons donc cette délibération de principe pour dire : « Oui, nous sommes d'accord pour le faire », de façon à ce que cela puisse passer chez le notaire. Entre-temps, nous sommes en train de regarder ce que nous pouvons faire pour anticiper et pouvoir commencer les travaux le plus tôt possible, afin de mettre ce petit jeu de boules en sécurité et de le rendre un peu plus agréable, parce qu'il est un peu vétuste.

Madame D'ANGIO.- Merci, Monsieur Miron.

S'il n'y a pas d'autre observation sur ce rapport, je vous propose de passer au vote.

LE RAPPORT N° 18-32484-DSFP- 18-37 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 18-32480-DSFP- 18-38 7S

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 13ème arrondissement - PRU Vallon de Malpassé - 10, rue de Marathon - Acquisition à l'euro symbolique par la Ville de Marseille d'une partie non bâtie de la parcelle cadastrée 881 A n°256, pour une superficie de 55 m2 environ, auprès de Habitat Marseille Provence Aix-Marseille Provence Métropole en vue de la réalisation d'un skate park. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Monsieur DUDIEUZERE.- Ce rapport porte également sur une acquisition à l'euro symbolique, à la rue Marathon. Il y a quelque temps, la première pierre a été posée pour le stade de Malpassé, et ici, il s'agit de la construction d'un skate park au nord de la résidence Les Lauriers, au 10 rue Marathon.

Ce projet prévoit l'aménagement d'un parc comprenant une aire pour la pratique du skateboard, du BMX, de la trottinette et du roller, mais également une aire de jeux pour les enfants et un boulodrome. Madame le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur MARI.-

Je voudrais juste apporter une précision. Initialement, lorsque la piscine de Malpassé a été fermée et démolie, il y avait une emprise, et je me souviens – mais je ne sais plus en quelle année – que nous avons voté une délibération pour la construction d'un gymnase. Est-ce que je confonds, ou le skate park prend-il la place du gymnase, ou s'agit-il d'un équipement complémentaire au gymnase qui est toujours prévu ?

Monsieur MIRON.-

Monsieur Mari, il ne s'agit pas du même endroit. L'emprise du gymnase reste à l'intérieur du périmètre de délimitation de la construction du stade, en troisième catégorie, avec une petite piste d'athlétisme et tout ce qu'il faut. Elle fera toujours, de mémoire, 1 100 ou 1 200 m².

En revanche, ce petit skate park se situe au bout de la nouvelle voirie, dans l'angle, à proximité de la L2. Ce terrain n'avait aucune affectation, et cela ne remet pas en cause le gymnase.

Madame PONCET-RAMADE.- Il y aura donc les deux.

Monsieur MIRON.- Même trois, avec le stade qui devrait arriver approximativement en même temps.

Madame D'ANGIO.- Merci, Monsieur Miron. Ce sera transmis à la Mairie de secteur.

Je suis certaine que ce très bel équipement fera plaisir à tous les habitants de ce secteur, notamment au club de football de Malpassé qui n'attendait plus que cela. Je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 18-32480-DSFP- 18-38 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 18-32347-DAH- 18-39 7S

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Politique Municipale de l'Habitat et du Logement - Intervention sur les copropriétés dégradées - Accompagnement des ménages occupants de copropriétés en difficulté, à l'usage, l'entretien et l'autoréhabilitation de leur logement - Convention de financement avec les Compagnons Bâisseurs Provence. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Monsieur DUDIEUZERE.- Madame le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution d'une subvention de 50 000 € à l'association Compagnons Bâisseurs Provence pour la conduite d'une action d'accompagnement des ménages occupants des copropriétés en difficulté à l'entretien et l'auto-réhabilitation de leur logement. Je souligne qu'il s'agit bien de copropriétés, et non pas de sociétés HLM.

Les copropriétés concernées sont :

- Kallisté, Consolat et la Maurelette dans le 5^{ème} arrondissement ;
- Rosiers et Maison Blanche dans le 14^{ème} arrondissement ;
- Corot dans le 13^{ème} arrondissement.

Pour notre part, nous n'avons rien contre cette association et le travail qu'elle fait, mais quand nous voyons la liste des copropriétés concernées, nous nous demandons vraiment quel est l'intérêt de faire ces opérations de microchirurgie. Pour continuer dans la métaphore médicale, nous nous disons que cela revient à donner de l'homéopathie à des grands malades ayant besoin d'une opération de grosse chirurgie.

Par exemple, pour la cité de la Maurelette, Madame le Maire, qui la connaît bien, me disait que le déficit de charges s'élève à 2 M€. Dans des cités où les habitants ne paient plus leurs charges, où il y a 2 M€ de déficit de charges impayées, ce qui signifie qu'elles sont endettées et que plus aucun travaux n'est fait – même le chauffage n'est plus payé –, nous estimons que ce n'est pas en injectant un peu d'argent pour se donner bonne conscience et pour rénover quelques logements par-ci par-là que l'on résoudra les problèmes. Il faut vraiment prendre le taureau par les cornes et se diriger vers des opérations beaucoup plus lourdes que cela.

Comme vous l'aurez compris, nous voterons défavorablement sur ce rapport. Madame le Maire, je vous demande de bien vouloir le mettre aux voix.

Madame PONCET-RAMADE.-

Je voudrais faire une observation à propos des charges de la cité Corot. Avez-vous regardé les factures de charges ? Pour ma part, j'ai été très surprise de voir une facture d'entretien et d'arrosage des espaces verts de 35 000 € pour l'année.

Monsieur MARI.-

Madame le Maire, lors du dernier Conseil, j'avais évoqué le sujet de Corot. Pour le traiter, il faut l'aborder très modestement, parce que nous avons tous une part de responsabilité. En effet, je crois que la dernière action publique sur Corot date de 1986, lorsque Monsieur Pierre Rastoin était maire de secteur et que Monsieur Michel Pezet en était parlementaire. Les gouvernements et collectivités locales successifs n'ont rien fait sur ce parc.

Certes, c'est une copropriété privée, et il n'est pas toujours simple d'y injecter de l'argent public, mais aujourd'hui, on peut dire que la sonnette d'alarme est plus que tirée. De nombreux élus, dont peut-être vous-même ou Monsieur Ravier, se sont rendus sur les lieux. Pour ma part, je l'ai fait à plusieurs reprises. Je note que ces signaux d'alarme ont tout de même été actés au niveau des décideurs, puisque la semaine prochaine, en Métropole, on se prépare à voter une délibération avec une autorisation de programme de 18 M€ concernant le parc Corot.

Toutefois, nous ne sommes pas naïfs, et nous savons très bien que c'est peut-être le fait d'avoir secoué le cocotier qui a permis d'avoir cette délibération. Après, il faudra trouver ces 18 M€. Je proposerais qu'il puisse y

avoir une part égale entre l'État et les collectivités territoriales puisque, chacun ayant fait preuve d'inertie pendant plusieurs décennies, chacun a sa part de responsabilité.

Il est vrai que la situation actuelle est dramatique. Je n'ai pas de chiffres sur le déficit de charges, mais je sais que sur l'une des deux tours, on compte huit années de déficit de charges. Cette situation n'est pas digne d'une commune ou d'une métropole du XXI^e siècle ; on est au Moyen Âge. En réalité, les tours A et C sont des bidonvilles verticaux.

Il s'agit donc d'un dossier sérieux, qu'il ne faut pas politiser. Ce que l'on peut souhaiter, c'est que les pouvoirs publics mettent enfin la main au portefeuille, même s'il s'agit d'une copropriété privée. En l'occurrence, cela dépasse le cadre d'un bâtiment ; c'est à l'échelle de l'ensemble d'un quartier.

Madame HONDE-AMIAR.-

Bien entendu, nous voterons pour ce rapport, mais je voulais tout de même faire quatre remarques.

Premièrement, ces copropriétés dégradées jouent le rôle de logement social. Ces familles paient des loyers exorbitants pour vivre dans des conditions indignes de notre ville et de notre pays. Elles font le bonheur des marchands de sommeil.

Deuxièmement, la mairie a accumulé tellement de retard dans la construction et la rénovation de logements sociaux qu'elle fait la part belle aux marchands de sommeil au lieu de les combattre avec force et détermination. La mairie doit prendre des mesures concrètes pour maîtriser le foncier et faire baisser les loyers.

Troisièmement, le logement est un droit, et non une marchandise. Dans la deuxième ville de France, nous devons construire du logement social dans tous les secteurs, y compris celui-ci. Nous devons répondre aux besoins des Marseillais sur cette question concernant le cadre de vie. La scandaleuse politique clientéliste d'attribution de logements doit cesser.

Quatrièmement, nous avons bien compris que cette majorité est contre le logement social, contre les familles populaires, contre les plus démunis et les plus fragiles d'entre nous. Ce n'est pas seulement le cas du Front National, mais également de la République en Marche, laquelle vient de voter la loi ELAN à l'Assemblée nationale, avec le gel des aides sociales, après la baisse de 5 € des APL. Quand il s'agit de prendre aux pauvres pour donner aux riches, la République en Marche et le FN semblent bien d'accord. Merci.

Monsieur RABIA.-

Madame le Maire, je suis moi-même propriétaire d'un appartement à l'avenue de la Rose et, chaque trimestre, nous recevons un avis d'appel de charges de copropriété. A ce moment-là, je m'empresse de faire le chèque et de l'envoyer par la Poste. C'est très simple.

Par ailleurs, on a parlé de marchands de sommeil. Je suis également propriétaire d'un appartement en copropriété dans un immeuble et, à ce titre, je perçois des loyers. L'expert-comptable de l'agence à laquelle je fais appel m'a bien précisé que les charges de copropriété sont incluses dans le montant du loyer. Pour ceux qui connaissent un peu la comptabilité, les charges de copropriété comprennent deux colonnes : les charges récupérables et non récupérables. Pour ma part, je m'empresse de payer les charges de copropriété au syndic.

Or tout à l'heure, j'ai entendu le terme de « marchands de sommeil ». Qui sont-ils ? Ce sont des personnes ayant acheté des appartements dans ces copropriétés, et lorsqu'ils louent ce bien, ils encaissent des loyers, lesquels incluent les charges. Alors qui sont les voyous dans cette affaire ? Ceux qui habitent dans ces logements, ou ces marchands de sommeil qui encaissent ces loyers avec les charges ? Ce sont eux qu'il faut poursuivre au tribunal.

Il existe un code des copropriétaires, à savoir des règles de syndic de copropriété. Il y a deux ans, dans une assemblée générale, j'ai envoyé un pli recommandé au syndic de copropriété et j'ai soulevé le problème suivant : « Un copropriétaire doit de l'argent, car il ne paie plus depuis trois ou quatre ans. Selon l'article tant du syndic de copropriété, vous allez mettre la rente judiciaire. » Tout de suite, le copropriétaire s'est empressé de faire un chèque de 5 000 € pour payer les charges.

L'argent du contribuable n'est pas là pour subvenir aux copropriétaires. Les contribuables marseillais ne doivent pas payer à la place des marchands de sommeil. Il faut poursuivre ces derniers au tribunal. C'est à eux que l'on doit pouvoir saisir leur appartement.

Madame le Maire, il est bien évident que je voterai contre cette subvention, parce que j'ai mon avis d'imposition ici, et je commence à en avoir assez de payer pour les autres. Je fais partie de la classe ouvrière, je me lève tous les jours à 3 h du matin pour gagner mon pain quotidien, et je paie 5 000 € d'impôts sur le revenu chaque année. Alors j'aimerais bien que tout le monde paie sa part.

Monsieur MIRON.-

Effectivement, il faut faire preuve de beaucoup de modestie face à ces dossiers et aux copropriétés très dégradées. Je répète ce que j'ai dit lors du dernier Conseil d'arrondissements : si nous en sommes à cette avancée aujourd'hui, c'est que depuis deux ans, le préfet s'est bien saisi de l'affaire et a mis en place un certain nombre de dispositifs qui font que cela commence à progresser.

Madame Honde-Amiar, faites-moi plaisir, faites preuve d'un peu de modestie. Allez voir certaines cités à Martigues ou Port-Saint-Louis-du-Rhône, et nous discuterons du clientélisme de vos amis, qui dure depuis des années. Je rappelle que j'ai passé 14 ans dans l'opposition à Monsieur Guérini et à ses amis : croyez-moi, je sais ce que le clientélisme signifie et jusqu'où ils vont. Or parmi ces personnes, il y avait vos amis politiques, lesquels ne se sont jamais gênés et continuent à essayer.

Aujourd'hui, là où je siège, avec le président Lionel Royer-Perreaut et Martine Vassal, Présidente du Département, nous avons mis de l'ordre, et nous essayons d'attribuer les logements avec le plus d'objectivité possible. Autour de la table, il y a suffisamment de personnes pour que chacun puisse donner son avis et contrôler l'autre. De plus, l'ensemble des discussions est enregistré et transcrit mot à mot.

Par conséquent, je crois qu'il faut éviter d'avoir des propos un peu trop excessifs. Que ce soit dans la ville de Marseille ou d'autres, malheureusement, pour ces copropriétés, nous sommes tous dans des situations où la loi nous a contraints, peut-être pendant trop longtemps, à nous dire : « Nous avons d'autres priorités. »

Aujourd'hui, il faut aller dans ce sens-là, pour essayer de soutenir ces familles. Qu'il y ait des marchands de sommeil ou non, je n'en sais rien, mais je sais que souvent, c'est la Caisse d'allocations familiales qui paie les loyers. Malheureusement, dans ces grands ensembles, dont la cité Corot, certains endroits sont très difficiles d'accès. D'ailleurs, Madame la députée l'a appris à ses dépens, il y a quelque temps. Je lui ai fait part de ma solidarité, parce que je trouve admissible que l'on agresse des élus du peuple, quels que soient leur fonction et l'endroit où ils se trouvent.

Je crois qu'aujourd'hui, il faut que nous soyons tous rassemblés et unis pour cela. Votre vote vous appartient, mais il faut faire attention aux prétextes d'idéologie ou de dogme, quels qu'ils soient, afin de ne pas être aveuglé et conduit à une forme d'électoratisme qui nous amènerait à penser que les autres ont tort alors que nous avons toujours raison. Pour ma part, je n'aimerais pas être à la place des familles qui sont dans cette situation-là.

Par conséquent, en ce qui nous concerne, nous voterons favorablement ce dossier.

Madame D'ANGIO.-

Merci. Pour répondre à Madame Honde-Amiar, nous n'avons jamais dit que nous étions contre les logements sociaux – je le répète encore une fois ici ; nous avons simplement dit qu'il y en avait déjà suffisamment dans notre secteur. En effet, nous avons plus de 47 % de logements sociaux, alors que certains arrondissements de la ville n'en comptent pas autant.

Pour revenir au rapport, cette délibération porte sur 50 000 € de subventions de la Ville de Marseille, pour un montant total de 324 000 €. À notre sens, il ne servira pas à grand-chose d'investir cette faible somme pour les problématiques existant dans ces copropriétés. Je connais bien la Maurelette, qui n'est pas dans notre arrondissement, mais nous connaissons également Corot et, aujourd'hui, le problème doit être pris d'une façon plus globale. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce rapport.

Ceci étant dit, je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 18-32347-DAH- 18-39 7S EST REJETÉ A LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Vote CONTRE du groupe Bleu Marine et de Monsieur Rabia – Avis FAVORABLE des groupes Marseille en Avant, Socialiste Europe Écologie les Verts et Apparentés, et des élus Front de Gauche – ABSTENTION des élus Non Inscrits-Non Apparentés.)

RAPPORT N° 18-32271-DTBN- 18-40 7S

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD - Cloisonnement et désenfumage du parking du Centre Urbain du Merlan, avenue Raimu - 14ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Monsieur DUDIEUZERE.- Ce rapport a pour objet l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Construction et Entretien, année 2017, pour effectuer les travaux de cloisonnement et de désenfumage sous la dalle du Merlan. Cela concerne le parking du centre urbain, sous lequel la L2 doit passer. Le montant de l'opération avait été estimé à 500 000 € et a été revu à 1 085 000 €.

Comme vous le savez, cette dalle comporte une partie privée, à savoir Carrefour Le Merlan, ainsi que des équipements publics, tels que le commissariat, le théâtre national du Merlan, une bibliothèque et un BMDP. Une clé de répartition sera donc établie entre l'État, la Ville de Marseille et Carrefour pour effectuer ces travaux.

Pour la L2, quelques réserves ont été effectuées par la préfecture, mais nous étions loin des 350 qu'il y avait eu sur la L2 Est. Nous espérons donc une mise en service le plus rapidement possible de cette L2 Nord qui, pour l'instant, d'après les informations officielles, est toujours prévue pour le mois d'octobre. Madame le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport au vote.

Madame D'ANGIO.- Merci. Espérons qu'elle ouvre vite, en effet, pour que le secteur puisse retrouver une circulation acceptable aux heures de pointe.

S'il n'y a pas d'observation, nous passons au vote de ce rapport.

LE RAPPORT N° 18-32271-DTBN- 18-40 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 18-32308-DGUAH - 18-41 7S

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT -
Approbation du Rapport Politique de la Ville pour 2017 élaboré par la Métropole Aix-Marseille Provence pour le Contrat de Ville Marseille-Provence. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

RAPPORT N° 18-32512-DGUAH - 18-42 7S

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT -
Attribution de la Dotation Politique de la Ville 2018 à la Ville de Marseille - Approbation de la liste des projets d'investissement et de fonctionnement retenus et de la convention financière à passer avec l'Etat. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Monsieur MONTI.- Madame le Maire, je vous demande de faire une seule présentation pour les rapports 18-41 7S et 18-42 7S, dont les objets concernent la Politique de la Ville.

Le premier rapport a pour objet l'approbation du rapport Politique de la ville 2017, élaboré par la Métropole Aix-Marseille Provence, pour le Contrat de ville Marseille Provence.

Le second rapport a pour objet l'approbation du versement à la Ville de Marseille de crédits relevant de la Dotation Politique de la Ville pour l'année 2018, d'un montant maximum de 4 M€ et concernant le financement de divers projets.

En ce qui concerne notre secteur, les opérations programmées sont les suivantes :

- réfection de la toiture du gymnase scolaire Susini, pour un coût de 299 998 € TTC, le montant maximal de la Dotation Politique de la Ville étant de 199 999 €, soit un taux de subvention de 80 % par rapport au coût HT ;
- les vestiaires du gymnase Antonin Artaud, pour un coût de 200 000 €, la Dotation Politique de la Ville s'élevant à 133 333 €, soit un taux de subvention de 80 % par rapport au coût HT ;
- la création de locaux pour le personnel de la crèche Rose Frais Vallon, pour un coût de 177 000 €, la Dotation Politique de la Ville s'élevant à 118 000 €, soit un taux de subvention de 80 % par rapport au coût HT ;
- les équipements pour la Maison de la Justice et du Droit, pour un coût de 60 600 €, le montant maximal de la Dotation Politique de la Ville 2018 étant de 17 000 €, soit un taux de subvention de 33 ,66 % par rapport au coût HT.

Il conviendra également d'approuver la convention financière DPV 2018 ci-annexée passée entre la Ville de Marseille et l'État. Madame le Maire, je vous demande de mettre ces deux rapports aux voix.

Madame D'ANGIO.- Merci, Monsieur Monti. Y a-t-il des observations ?

Monsieur JOHSUA.- Madame le Maire, ces rapports ont été groupés dans leur présentation, mais pour notre part, nous ne voterons pas de la même manière sur les deux.

Madame D'ANGIO.- Nous non plus.

Monsieur JOHSUA.- Sur le premier, nous sommes absolument contre. Même si les détails qui nous ont été donnés sont intéressants, on perd le point de vue général. Il s'agit de ce que la Métropole Aix-Marseille prévoit par contrat pour la ville de Marseille, et là, rien ne va. Non seulement ce qui est proposé pour la ville est insignifiant, mais de plus, les équilibres généraux ne vont pas. En effet, il n'y a absolument rien pour nous. La première chose que cela devrait contenir est une modification radicale de la question des transports. Or pour nous, rien n'est dedans, et s'agissant de ce qui y figure, rien ne se fera.

Déjà, cela ne contient pas ce qu'il nous faudrait, à savoir la possibilité d'aller jusqu'à l'hôpital Nord et aller tranquillement de tous nos quartiers jusqu'au centre et au sud de la ville. Cela se fait dans la plupart des grandes villes d'Europe, mais pas à Marseille. Cela n'est pas possible et, de ce point de vue, rien n'est sérieusement prévu.

Vous avez parlé de la L2, dont nous finirons par en voir le premier bout, mais dans quelles conditions ? Nous le savons tous, et toutes les personnes habitant à proximité – c'est mon cas – le savent : quand je lis les pollutions prévisibles que cela amènera, parce que ce n'est pas recouvert, il y a de quoi frémir. Nous savons ce qui s'est passé, puisque nous étions ensemble Madame le Maire, pour la crèche que nous avons dû fermer de toute urgence, même si la L2 n'est pas la cause principale.

Par conséquent, là-dedans, rien ne va et, par ailleurs, cela ne se fera pas. Il faut donc absolument voter contre. Ce sera l'un des objets majeurs de l'élection de 2020, mais avant même cela, nous devons mobiliser les populations en leur expliquant que cela ne va pas. Cela ne peut plus continuer ainsi, car nous nous enfonçons de plus en plus, comme dans des sables mouvants, où l'on tombe encore plus bas à chaque mouvement que l'on fait.

D'autre part, concernant la Politique de la Ville et les crédits qui lui sont alloués, il y a deux commentaires à faire : ces crédits sont non seulement insuffisants, mais également critiquables. En tant qu'élus, nous sommes bien placés pour savoir que cette Politique de la Ville n'est ni faite ni à faire. Tout le monde en connaît le bilan : cela ne fonctionne pas et ne suffit pas.

Nous avons le même débat depuis très longtemps : ce n'est pas parce que ce qui se fait comme avant ne fonctionne pas bien que l'on fera bien. Cela ne revient pas à s'enfoncer dans des sables mouvants, mais à couler tout de suite.

Nous voterons donc en faveur de ce rapport, malgré toutes les critiques que nous avons à faire sur ce sujet, mais nous sommes défavorables au premier.

Madame, j'en profite pour vous faire part de quelque chose à propos de la Busserine, parce que je n'ai pas d'autre moment pour le faire. Si Monsieur Ravier était là, il dirait : « Monsieur Johsua, encore la Busserine ?! ». Oui, et pour les raisons suivantes.

Vous savez que des citoyens ont été rudement secoués par ce qui vient de se passer, même si cela aurait pu être beaucoup plus dramatique. Dans cette situation, il faut faire en sorte que ce qui relève de nos compétences puisse être fait dans les meilleures conditions.

Or je vous signale, Madame – cela peut être contestable, et je n'ai pas vérifié, mais c'est ce que l'on m'a dit –, que premièrement, concernant l'espace culturel, il y a des retards de paiement des factures, ce qui fait que les fournisseurs finissent par refuser d'intervenir.

Deuxièmement – cela dépend directement de vos services –, concernant les activités culturelles qui ont été acceptées, il y a des retards dans la signature des contrats, en particulier à Frais Vallon. En effet, il reste six contrats à signer, concernant 3 600 enfants, et ce n'est pas fait.

Troisièmement – cela ne touche pas les habitants, mais directement nos employés –, il s'avère que des modifications ont été faites : on est passé des ZUS aux Nouveaux Quartiers Prioritaires. Dans ce cadre, il existe un statut particulier, que je ne connaissais pas, à savoir une modification indiciaire pour certains types d'agents, parce qu'ils travaillent dans ces secteurs. Or il s'avère, dans la manière dont vous avez rendu les dossiers – je ne sais pas si c'est vrai ou si c'est plus général –, que certains agents de catégorie C, qui sont dans la même situation et pour lesquels ce supplément n'est tout de même pas rien, perdent cette prime dans ce passage, sans aucune raison objective, puisque leur situation n'a pas changé.

Je voulais donc attirer votre attention à ce sujet. Il ne s'agit pas de la Politique de la Ville avec un grand « V », mais de la politique concrète de la Busserine. Je me suis fait le porte-parole syndical, et je sais que ce n'est pas vraiment le lieu, mais au moins, vous êtes au courant de toutes ces questions-là. Il serait bien que vous puissiez faire quelque chose.

Madame D'ANGIO.- Je vous répondrai.

Monsieur MAGGIO.-

Madame le Maire, pour notre part, nous voterons favorablement le premier rapport, mais nous nous abstenons sur le deuxième.

En effet, à l'époque, j'ai siégé à la Politique de la Ville, notamment avec le préfet, Madame Cordier, ainsi que Monsieur Miron, me semble-t-il. Nous avons donc vu toutes les associations qui bénéficient de subventions, et il se trouve qu'il y a un peu tout et n'importe quoi. Par exemple, vous voyez passer une association pour une animation en pied d'immeuble et, deux rapports plus loin, vous voyez passer le Planning familial. Or excusez-moi, mais ce dernier est tout de même un peu plus important. Il est donc très difficile de trancher là-dessus. Par conséquent, nous nous abstenons.

Par ailleurs, Monsieur Johsua, vous m'avez pris mon intervention, mais ce n'est pas grave. Effectivement, ce que vous appelez « la modification indiciaire » est la fameuse NBI. Il s'agit d'une prime versée aux agents des mairies d'arrondissements travaillant soit dans un quartier prioritaire, soit en lien direct avec des populations issues de ces quartiers. En ce qui nous concerne, tout est couvert, hormis un équipement à Château-Gombert qui est hors zone, me semble-t-il, et la quasi-totalité des agents y a droit. Certains fonctionnaires, à l'État-Civil et au logement, ont gardé cette fameuse NBI, et mon petit doigt m'a également dit que la liste des agents ayant droit à cette prime aurait dû être envoyée par l'ancien DGS, lequel n'a pas voulu le faire, puisqu'il était en intérim. Par conséquent, Monsieur Koska, le nouveau DGS, récemment titularisé, et que je tiens à féliciter à ce titre - par ailleurs très peu gourmand en carburant - s'en est chargé. Or la liste est erronée : certains agents avaient droit à la prime et, finalement, n'en bénéficient pas.

La DGARH de la Ville de Marseille fait confiance à la Mairie du 13/14 et attend de recevoir la fameuse liste des agents ayant droit à cette prime. Pour déterminer ces derniers, on prend la fiche de poste et le bilan d'activité. Une fois que l'on s'est réuni avec les cadres, on peut établir sereinement la liste, laquelle correspond peu ou prou aux agents qui y avaient droit auparavant.

Madame D'Angio, vous ne pourrez pas dire que j'ai la presse facile, puisqu'en effet, je mets cela sur le compte d'une simple erreur. Par conséquent, je vous remercie de bien vouloir rectifier cela auprès de la DGARH. En revanche, cette situation dure depuis deux mois, et si elle devait trop traîner, je serais obligé de considérer cela comme une prise de position politique.

Je vous remercie.

Madame D'ANGIO.- Je vais essayer de répondre à vos observations.

Monsieur Johsua, concernant l'espace culturel Busserine, actuellement, c'est la Ville de Marseille qui y réalise des travaux. Par conséquent, s'il y a du retard au niveau des paiements, ce n'est vraisemblablement pas lié au service financier de la mairie de secteur.

Quant à la programmation, j'ai un parapheur sur mon bureau qui me présente celle pour la fin de l'année 2018. Je recevrai donc le personnel de l'espace culturel Busserine qui, pour le moment, est sur Frais Vallon, afin de discuter avec lui de cette programmation. Depuis le début de l'année, j'ai tout validé sur la programmation qui a pu se tenir à Frais Vallon, puisque l'ECB était fermé. Par conséquent, je suppose que s'ils respectent le budget alloué à cet espace, évidemment, les représentations seront validées.

S'agissant des travaux, pour le moment, on nous dit qu'ils devraient être terminés d'ici la fin de l'été. Pour prendre de la marge, on peut se dire que l'espace culturel Busserine rouvrira ses portes d'ici la fin de l'année.

Concernant la NBI, effectivement, un décret a été modifié et a défini des quartiers de reconquête républicaine sur la ville de Marseille et ailleurs. Il faut savoir que les agents de la mairie de secteur sont tous rattachés à la Bastide Saint Joseph. Or toutes les rues alentour sont dans des quartiers de reconquête républicaine, sauf la mairie de secteur, ce que nous trouvons incohérent. J'ai donc interpellé le Maire de Marseille à ce sujet, par un courrier que nous lui avons adressé deux ou trois mois en arrière, pour lui faire part de la problématique rencontrée par nos agents. Bien évidemment, nous sommes sensibles à la perte financière qu'ils subiront tous, soit 80 € par mois en moyenne, ce qui est tout de même important pour certains, quand on connaît les salaires des agents de la Ville de Marseille.

Sachez que nous nous préoccupons de cela et que Monsieur Koska a transmis les documents qui lui ont été demandés par la Ville de Marseille, afin que les agents puissent éventuellement récupérer leur NBI. Cela arrive

progressivement. De notre côté, nous avons interpellé les personnes qui en ont la responsabilité pour essayer de trouver une solution, afin que les agents concernés par ces problématiques ne soient pas pénalisés et qu'ils ne rencontrent pas de problèmes financiers supplémentaires s'ils ont cette diminution de salaire.

Ceci étant dit, nous passons au vote des deux rapports. Comme vous l'avez compris, nous voterons également contre le premier rapport, concernant les orientations. En effet, il s'agit plus d'un inventaire à la Prévert qu'autre chose. Il contient de nombreux éléments, mais rien de réellement concret, et notamment rien en matière de transport dans notre secteur.

Je vous propose de voter ces rapports.

LE RAPPORT N° 18-32308-DGUAH- 18-41 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS

(Vote CONTRE du groupe Bleu Marine et des élus Front de Gauche – Avis FAVORABLE du Groupe Marseille en Avant, et des élus Non Inscrits Non Apparentés – ABSTENTION du groupe Socialiste Europe Écologie les Verts et Apparentés.)

LE RAPPORT N° 18-32512-DGUAH- 18-42 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

(Avis FAVORABLE des groupes Bleu Marine , Marseille en Avant, Socialiste Europe Écologie les Verts et Apparentés, des élus Front de Gauche et de M. Rabia – ABSTENTION des élus Non Inscrits Non Apparentés.)

RAPPORT N° 18-32275-DS - 18-43 7S

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS - Mise à disposition à titre gratuit du stade Vallier le 18 mai 2018 au profit de l'association Partenaires Police 13. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Monsieur GARCIA.- Madame le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de la mise à disposition exceptionnelle à titre gratuit du stade Vallier le 18 mai 2018, de 8 h à 17 h, au profit de l'association Partenaires Police 13 pour l'organisation d'un tournoi de football en hommage aux disparus de la Police.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.- Merci, Monsieur Garcia. La date étant passée et la manifestation ayant eu lieu, nous approuverons le fait que la manifestation se soit déroulée à la salle Vallier.

Monsieur MIRON.- La vie continue entre les Conseils municipaux, et dans le cas présent, nous devons régulariser.

Madame D'ANGIO.- Je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 18-32275-DS- 18-43 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 18-32527-DASA- 18-44 7S

DELEGATION GENERALE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - Modification de l'affectation de l'immeuble sis 50, rue Fournacle dans le 13^{ème} arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.-

Ce rapport a pour objet la modification de l'affectation de l'immeuble situé au 50 rue Fournacle, dans le 13^{ème} arrondissement, qui abritait, jusqu'à présent, la Maison Pour Tous La Marie, équipement municipal à vocation sociale géré dans le cadre d'une délégation de service public.

À l'occasion du renouvellement des délégations de service public des Maisons Pour Tous, il a été décidé de réinstaller celle-ci dans un autre immeuble appartenant à la Ville – c'est là où le bât blesse –, situé au sein de la même zone de vie sociale, au 85 avenue des Poilus dans le 13^{ème} arrondissement.

En effet, la Maison Pour Tous qui se trouve à La Marie ne peut plus rester sur ce site et doit être relocalisée ailleurs. Des locaux situés sur l'avenue des Poilus ont été proposés, pour lesquels nous avons fait part à Monsieur Jean-Claude Gondard, lors d'une réunion en mairie de secteur, de la volonté de la mairie de secteur de récupérer cet équipement en vue d'en faire un centre d'animation dans le village des Olives, qui est un peu en perdition aujourd'hui, même si la volonté de la Ville de le faire revivre se concrétise avec le terrain de boules que le service des Sports rénovra dans quelque temps. Nous n'avons donc pas la possibilité de récupérer cet équipement pour en faire un centre d'animation, et l'on y déplacera la Maison Pour Tous du quartier de La Marie. Certes, ce n'est pas très loin à vol d'oiseau, mais ce n'est tout de même pas à côté.

Je trouve un peu dommage que la mairie de secteur ne puisse pas réaliser un centre d'animation à proprement parler dans ce village, car cela aurait permis à ce dernier de revivre et aux enfants d'avoir un centre aéré, comme c'est le cas dans d'autres centres d'animation. Nous voterons donc favorablement ce rapport, en espérant que la Maison Pour Tous participe à faire revivre le village des Olives, comme nous le souhaitons.

S'il n'y a pas d'intervention, je vous propose de voter ce rapport.

LE RAPPORT N° 18-32527-DASA- 18-44 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 18-32498-DASA- 18-45 7S

DELEGATION GENERALE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des familles - 2ème répartition 2018. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame AGIUS.- Madame le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des familles. Sur un montant global de 31 200 €, il est proposé d'attribuer aux associations ci-après les aides financières suivantes :

- Enfance et Famille d'Adoption des BDR, 143, avenue des Chutes Lavie, 13013 Marseille : une subvention de 500 € ;
- Union Départementale des Associations Familiales des Bouches-du-Rhône, 13013 Marseille : trois subventions de 1 000, 2 000 et 1 000 €.

Il conviendra également d'approuver les conventions afférentes. Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.- Merci, Madame Agius. S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 18-32498-DASA- 18-45 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 18-32479-DASA- 18-46 7S

DELEGATION GENERALE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - Attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine - 2ème répartition 2018. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Monsieur GIORGI.- Ce rapport a pour objet la seconde répartition 2018 des subventions accordées à des associations d'animation urbaine, et ce pour un montant global de 5 400 €.

Pour ce qui concerne les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, il est proposé d'attribuer une aide financière de 1 000 € au Groupe Saint-Éloi de Château-Gombert, sis Cercle Saint-Amour, 4, rue des Brus, 13013 Marseille. Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.- Je vous remercie. S'il n'y a pas d'intervention, je vous propose de voter ce rapport.

LE RAPPORT N° 18-32479-DASA- 18-46 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 18-32511-DASA- 18-47 7S

DELEGATION GENERALE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - Subventions aux associations animation de la jeunesse dans les quartiers - Exercice 2018. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Monsieur GARCIA.- Madame le Maire, ce rapport a pour objet l'attribution de subventions de 4 000 € à trois associations du secteur : l'Union Sportive Amicale de Saint-Just, l'Association Synergies Frais Vallon et l'Athlétic Sport Busserine.

Madame le Maire, je vous demande de mettre le rapport aux voix.

Monsieur MARI.- Madame le Maire, je me réjouis de ces subventions versées à trois associations de notre quartier. Je me souviens que, lors du dernier Conseil d'arrondissements, j'avais pointé le souhait d'un club de football de notre secteur de réaliser du soutien scolaire dans un espace de convivialité intégré au stade, et Monsieur l'Adjoint m'avait répondu que cet espace servait pour des réceptions et des troisièmes mi-temps, et non pas pour du soutien scolaire. Je crois que Madame Preziosi n'a pas la même appréciation, puisqu'elle verse des subventions, notamment à un club de football, pour organiser du soutien scolaire.

Il faut tout de même se rappeler que dans nos secteurs, ces clubs sportifs drainent énormément d'enfants, souvent issus de familles monoparentales, et lorsque des stages sont organisés durant les vacances scolaires, ils en profitent pour coupler le stade avec du soutien, et les éducateurs sont souvent un peu les « papas » de tous ces petits qui n'ont pas de père. Je trouve donc que le soutien scolaire au sein des clubs de foot est une très bonne initiative, et j'espère que Madame Preziosi continuera à subventionner d'autres clubs de ce secteur.

Monsieur MIRON.-

Monsieur Mari, je me réjouis que nous votions ces subventions. Néanmoins, je crois qu'une nouvelle fois, vous avez interprété mes propos. Alors je les préciserai ; ainsi, ce sera plus simple.

Je dis simplement que les locaux de convivialité ne sont pas faits pour accueillir des cours de soutien scolaire. Quand un club décide d'en faire, tant mieux ! Il n'y a pas de souci là-dessus. D'ailleurs, le club de Frais Vallon, auquel je me rends régulièrement, fait du soutien scolaire dans les locaux qui sont à leur disposition au sein des immeubles situés dans la cité de Frais Vallon, et non pas au sein du stade.

En tout cas, c'est avec grand plaisir que nous voterons favorablement pour ces dossiers.

Monsieur MAGGIO.-

Madame MUSTACHIA et moi-même voterons contre cette délibération, parce qu'elle concerne une association que nous n'avons pas envie de subventionner.

Par ailleurs, nous nous demandons comment on peut faire du soutien scolaire dans de tels locaux. À la rigueur, je veux bien que la Ville de Marseille réattribue la somme à d'autres associations de soutien scolaire ; à ce moment-là, nous voterons favorablement.

Madame D'ANGIO.- Merci. Nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 18-32511-DASA- 18-47 7S EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Avis FAVORABLE des groupes Bleu Marine, Marseille en Avant, Socialiste Europe Écologie les Verts et Apparentés et des élus Front de Gauche – Vote CONTRE des élus Non Inscrits Non Apparentés.)

RAPPORT N° 18-32443-DASA- 18-48 7S

DELEGATION GENERALE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - Lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'animation et la gestion de quatre Maisons Pour Tous : Kléber, Prophète, Vallée de l'Huveaune et Saint-Just - Autorisation de saisine du Comité Technique sur la présentation des caractéristiques de la future délégation de service public pour la Maison Pour Tous Vallon des Tuves/La Savine (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé 16 jours)

Monsieur GIORGI.-

Ce rapport a pour objet l'approbation du principe d'une délégation de service public pour l'animation et la gestion des Maisons Pour Tous suivantes :

- Kléber sise 16, rue Desaix 13003 Marseille ;
- Le Prophète sise anse du Prophète, Corniche Kennedy 13007 Marseille ;
- Vallée de l'Huveaune sise 4, rue Gimon 13011 Marseille ;
- Saint-Just, sise traverse Signoret 13013 Marseille.

Pour ce qui concerne la Maison Pour Tous de Saint-Just, il s'agit d'un nouvel équipement dont le bâtiment devrait être livré à la fin 2019. Cet équipement sera localisé au cœur de sa zone de vie sociale, à proximité des équipements publics, notamment une école et une crèche.

La durée de la DSP est de cinq ans. La prise d'effet interviendra après livraison du bâtiment, dont la construction devrait être achevée à la fin 2019.

Conformément au droit des délégations de service public, les missions seront assurées aux risques et périls des délégataires. Madame le Maire, je vous demande de mettre le rapport aux voix.

Monsieur MARI.-

Madame le Maire, j'ai dû rater un épisode, parce qu'à ce jour, il existe un centre social dans le secteur de Saint-Just, qui est hébergé dans les locaux de la Solitude, sur l'avenue Corot, et qui rayonne dans le périmètre de Bellevue, Corot et Saint-Paul. Nous n'avons toujours pas la construction d'un nouveau centre social, et là, je vois que celui-ci se transforme en Maison Pour Tous. Quelque chose a dû m'échapper : pourquoi passer d'un centre social à une Maison Pour Tous ? Cela signifie-t-il qu'un centre social cohabitera avec une Maison Pour Tous, où cette dernière signera-t-elle la fin de l'actuel centre social ?

Madame D'ANGIO.- La commission n'ayant pas encore eu lieu, je n'ai pas de réponse à vous donner, mais nous y poserons la question, ainsi qu'au Conseil municipal.

Monsieur MARI.- L'optique du centre social existant a toujours été de construire de nouveaux locaux, puisque cela fonctionne bien toutes les années. C'était donc vraiment une opération tiroir. Or dans le cas présent, on s'aperçoit que s'ils ne répondent pas favorablement à l'appel d'offres, une équipe, qui est en place depuis des décennies et qui fait du bon travail, peut être rayée d'un trait de plume.

Madame D'ANGIO.- Ils n'ont qu'à répondre à l'appel d'offres.

Monsieur JOHSUA.-

Madame le Maire, mes chers collègues, cette question abordée par Monsieur Mari est beaucoup plus profonde. En effet, on nous demande ici de voter sur quelque chose qui est déjà à l'œuvre sur d'autres secteurs, avec d'autres délégations de service public, lesquelles ont été mises en discussion. Nous avons donc le résultat : c'est une catastrophe absolue ! Au final, on a enlevé pas mal de gestions aux personnes qui étaient là, en particulier au CCO, et on les a données à d'autres entreprises, dont on ne sait pas très bien les raisons pour lesquelles cela a été fait ainsi – je ne mets personne en cause. Cela s'est fait sans aucune transition, et les personnes employées par le délégataire ont été mises à la porte du jour au lendemain. Il faudrait donc un minimum de mieux-disant social. De toute façon, nous sommes contre le principe de la DSP, mais de plus, il faut voir les modalités dans lesquelles cela a été fait. J'attire votre attention sur le fait qu'une clause sociale devrait être incluse, indiquant que le personnel doit être repris. Par exemple, même s'il s'agit d'une autre convention collective, c'est ce qui se fait généralement dans le secteur du nettoyage : lorsque l'entreprise récupère un site, elle reprend également le personnel, avec l'ancienneté, etc. Pourquoi cela ne figure-t-il pas ici ? Le fait que ce ne soit pas ainsi n'est pas seulement néfaste pour le personnel, mais également pour le public. En effet, ces structures sont fermées, et on ne sait pas quand elles redémarreront. Cela se passera-t-il de la même façon chez nous ?

Il faudrait tout de même avoir une attention beaucoup plus forte sur ces questions-là. Nous voterons donc contre cette façon de faire, à la fois sur le principe et sur les conséquences immédiates que nous connaissons. Il faut essayer d'appeler toute la population à se mobiliser pour faire en sorte qu'il n'y ait pas un affaiblissement dans ce domaine. En effet, Monsieur Mari signalait une partie du problème, mais on constate un affaiblissement considérable de nos structures et du soutien social, dont nous avons pourtant nettement besoin.

Madame D'ANGIO.- Merci. Je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 18-32443-DASA- 18-48 7S EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Avis FAVORABLE des groupes Bleu Marin , Marseille en Avant , Socialiste Europe Ecologie les Verts et Apparentés, et des élus Non Inscrits Non Apparentés– Vote CONTRE des élus Front de Gauche et de M. Herzallah .)

RAPPORT N° 18-32362-DPE- 18-49 7S

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - Rayonnement Economique - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Marseille Innovation agissant pour le développement de la filière numérique à Marseille - Approbation d'une convention. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Monsieur DUDIEUZERE.- Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € à l'association Marseille Innovation, au titre de l'exercice 2018.

Cette association est une pépinière d'entreprises de la filière numérique dont le siège principal est basé sur le technopôle de Château-Gombert. Elle a déjà accompagné plus de 500 start-up, et son plan d'action doit amener cette structure à accompagner 150 start-up supplémentaires par an et à créer un total de 1 000 emplois sur cinq ans. Il est également prévu l'ouverture d'une quatrième pépinière d'entreprises innovantes dans le centre-ville.

D'ailleurs, j'en profite pour rappeler la fierté que nous avons de compter sur notre secteur ce joyau que constitue le technopôle de Château-Gombert, lequel comprend 170 entreprises, plus de 4 000 emplois privés et publics, dont 660 enseignants/chercheurs, 2 600 étudiants et deux grandes écoles d'ingénieurs.

Madame le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.- S'il n'y a pas d'observation, je vous propose de voter ce rapport.

LE RAPPORT N° 18-32362-DPE- 18-49 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 18-32416-DRIE- 18-50 7S

DIRECTION GENERALE DE L'ATTRACTIVITE ET DE LA PROMOTION DE MARSEILLE - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES - Mobilité internationale des jeunes - Attribution de subventions à trois associations (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Monsieur DUDIEUZERE.- Ce rapport a pour objet l'attribution d'une subvention de 2 500 € à l'association Une Terre Culturelle, pour l'organisation d'un village interculturel d'été au lycée Lacordaire réunissant 200 jeunes étrangers, originaires de Tunisie, d'Allemagne et de Russie.

Monsieur le Sénateur a contacté le directeur du lycée Lacordaire, lequel n'était pas du tout au courant de la venue de cette association dans son lycée cet été. Il doit donc se renseigner, mener son enquête et prendre une décision. Nous n'avons pas encore eu de retour, mais il n'est pas certain que ce village interculturel soit maintenu dans les murs de ce lycée. En tout cas, pour notre part, s'agissant de débats sur l'Europe et sur la théorie du genre, nous ne cautionnerons pas ce genre d'activité et nous prononcerons défavorablement sur ce rapport.

Madame le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.- S'il n'y a pas d'observation, je vous propose de voter ce rapport.

LE RAPPORT N° 18-32416-DRIE- 18-50 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS .

(Vote CONTRE du groupe Bleu Marine et des élus Non Inscrits Non Apparentés – Avis FAVORABLE des Groupes Marseille en Avant, Socialiste Europe Écologie les Verts et Apparentés, et des élus Front de Gauche.)

RAPPORT N° 18-32429-DGARH- 18-51 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES RESSOURCES HUMAINES - Actualisation de la liste des logements de fonction pouvant être attribués par nécessité absolue de service ou par convention d'occupation précaire avec astreintes. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.-

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'actualisation de la liste des logements de fonction pouvant être attribués par nécessité absolue de service ou par convention d'occupation précaire avec astreintes.

Au titre de l'emploi de concierge des écoles, cela concerne le groupe scolaire la Busserine, l'école Saint-Just Centre, l'école primaire Sainte-Marthe Audisio et l'école élémentaire de Château-Gombert.

Il y en a beaucoup d'autres dans différents arrondissements, et ils sont tous listés dans le rapport.

Au titre de l'emploi de concierge des stades et des gymnases, dans notre arrondissement, cela concerne la Busserine, les Olives et le Merlan.

Je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 18-32429-DGARH- 18-51 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.

(Avis FAVORABLE des groupes Bleu Marine , Marseille en Avant, Socialiste Europe Ecologie les Verts et Apparentés, des élus Front de Gauche et des élus Non Inscrits Non Apparentés – ABSTENTION de M. Herzallah.)

RAPPORT N° 18-31962-DEP- 18-52 7S

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC - Création d'un marché alimentaire et de produits manufacturés sur la place Louis Arzial - 3^{ème} arrondissement - Jours d'ouverture supplémentaires des marchés alimentaires les mardis, jeudis et samedis en tant que de besoin - Réorganisation du marché du Prado - 8^{ème} arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Monsieur DUDIEUZERE.- Pour ce qui concerne notre secteur, ce rapport a pour objet l'approbation des jours d'ouverture supplémentaires des marchés alimentaires les mardis, jeudis et samedis, de 7 h 30 à 16 h. Madame le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.- Je vous remercie. S'il n'y a pas d'intervention, je vous propose de voter ce rapport.

Madame PONCET-RAMADE.- Sur le rapport, il est mentionné « 3^{ème} arrondissement ».

Madame D'ANGIO.- Lors d'un conseil d'arrondissements précédent, nous avons déjà eu le cas où cela ne concernait pas notre secteur, mais il a tout de même fallu que nous le présentions. Par conséquent, nous le présentons.

Monsieur DUDIEUZERE.- Nous nous sommes faits la même réflexion, en nous disant que cela ne concernait pas notre secteur. Madame Hablot s'est donc renseignée auprès des services de la Ville de Marseille, et on nous a dit que les heures d'ouverture concernent tous les secteurs de Marseille.

LE RAPPORT N° 18-31962-DEP- 18-52 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE

(Avis FAVORABLE des groupes Bleu Marine , Marseille en Avant, Socialiste Europe Ecologie les Verts et Apparentés, des élus Front de Gauche et des élus Non Inscrits Non Apparentés – ABSTENTION de M. Herzallah.)

RAPPORT N° 18-32280-DEP- 18-53 7S

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC - Avenant à la délibération portant sur les tarifs d'occupation du domaine public pour l'année 2018. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Monsieur DUDIEUZERE.- Il s'agit juste d'une rectification, puisqu'il y avait eu une erreur de tarif sur le rapport que nous avons déjà voté. Cela concerne les marchés particuliers alimentaires : suite à une erreur matérielle, le tarif marché alimentaire tournant ou fixe (moins de six jours par semaine) avait été fixé à 1 €/m² par jour, alors qu'en réalité, il est de 0,73 €. Madame le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.- Je vous remercie. S'il n'y a pas d'observation, je vous propose de voter ce rapport.

LE RAPPORT N° 18-32280-DEP- 18-53 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 18-32286-DD- 18-54 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES FINANCES ET DES MOYENS GENERAUX - DIRECTION DE LA DETTE - Garantie d'emprunt - Association Sauvegarde 13 - Création d'un multi-accueil collectif en faveur des enfants dans le 13^{ème} arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.- Ce rapport a pour objet l'approbation de la garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 900 000 € que l'association Sauvegarde 13 se propose de contracter auprès du Crédit Coopératif pour financer, non pas pour du logement, cette fois, mais une crèche multi-accueil qui se trouvera à la rue Paul Langevin, dans le 13^{ème} arrondissement.

Cette crèche ouvrira ses portes à la rentrée, me semble-t-il, et aura une capacité d'accueil d'un peu plus de 60 berceaux. S'il n'y a pas d'intervention, je vous propose de voter ce rapport.

LE RAPPORT N° 18-32286-DD- 18-54 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 18-32490-DPE- 18-55 7S

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association de l'Incubateur inter-universitaire de l'Académie d'Aix-Marseille IMPULSE au titre de l'année 2018 - Approbation d'une convention. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Monsieur DATILLO.- Ce rapport a pour objet l'attribution d'une subvention de 40 000 € par la Ville à l'association de l'Incubateur Inter-Universitaire de l'académie d'Aix-Marseille. On rappelle que sa mission consiste à valoriser les résultats de la recherche en accompagnant la création d'entreprises innovantes. En 2017, 140 entreprises ont été accompagnées, et une dizaine de nouveaux projets d'accompagnement sont prévus pour 2018. Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.- Je vous remercie. S'il n'y a pas d'observation, je vous propose de voter ce rapport.

LE RAPPORT N° 18-32490-DPE- 18-55 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 18-32451DECV- 18-56 7S

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE - SERVICE DEVELOPPEMENT DURABLE ET BIODIVERSITE - Approbation d'une convention de partenariat avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage relative à l'expérimentation de méthodes de capture des perruches en milieu urbain et péri-urbain. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame LELOUIS.- Ce rapport a pour objet l'approbation d'une convention de partenariat avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), relative à l'expérimentation de méthodes de capture des

perruches en milieu urbain et périurbain. Elle prévoit notamment le versement par la Ville de Marseille d'une contribution d'un montant de 1 500 € pour sa réalisation.

Cette opération s'effectuera avec la collaboration de l'ONCFS sur la propriété Montgolfier, dans le 14^{ème} arrondissement, où niche la perruche à collier « psittacula krameri », afin de permettre à l'ONCFS d'expérimenter des méthodologies de capture de cette espèce.

Les actions menées sur le terrain municipal seront les suivantes :

- comptage des individus et suivi de la population ;
- pré-appâtage si nécessaire, balisage d'un périmètre autour de la zone d'implantation des pièges ;
- campagnes de capture avec différents moyens non vulnérants.

Les résultats de l'expérimentation feront l'objet d'un rapport remis à la Ville. Le matériel validé à l'issue de l'expérimentation comme étant le plus adapté à la capture sera mis gracieusement par l'ONCFS à disposition de la mission « Animal dans la ville », en tant que de besoin.

L'ONCFS a l'intention d'en tirer des préconisations de modalités de capture, aux fins de régulation quand cela s'avérera indispensable. Ces préconisations seront à disposition de la Ville, de la Région Provence Alpes Côte-d'Azur ou de toute autre région ou collectivité concernée.

La Ville s'engage à mobiliser un certain nombre de ses experts en biodiversité et apportera sa contribution à l'acquisition du matériel. L'évaluation financière du coût total de cette expérimentation est de 20 500 € TTC, équitablement partagé entre les deux partenaires.

Si vous le permettez, Madame le Maire, j'en profiterai pour dire qu'il est bien de se préoccuper de l'invasion de ces perruches, mais dans le même temps, il serait bien de s'occuper également de l'invasion des pigeons et des rats, même si ces derniers ne volent pas.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame PONCET-RAMADE.- Il s'agit d'une perruche verte que l'on peut effectivement voir depuis quelques années et qui prolifère. Néanmoins, elle ne provoque aucune nuisance. En effet, elles mangent des baies et parfois des olives, ce qui semble très grave, alors que les oliviers sont davantage atteints par la mouche noire, mais cela n'inquiète personne. D'autre part, les gabians sont infernaux, car ils attaquent les chiens et les jeunes enfants sur la plage. Les rats pullulent dans la ville, mais apparemment, cela ne gêne pas du tout, puisque certains disent que grâce à eux, les déchets sont diminués. Quand, à 6 h du soir, devant la Préfecture, j'arrive à compter 32 rats devant moi, je trouve que l'on devrait s'inquiéter bien davantage, d'autant plus qu'ils sont porteurs de maladies.

Je ne comprends donc pas le déploiement de telles mesures pour capturer ces perruches.

Madame D'ANGIO.- Je vous remercie. S'il n'y a pas d'intervention, je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 18-32451DECV- 18-56 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE

(Avis FAVORABLE des groupes Bleu Marine , Marseille en Avant, Socialiste Europe Ecologie les Verts et Apparentés, des élus Front de Gauche et des élus Non Inscrits Non Apparentés – ABSTENTION de M. Rabia.)

RAPPORT N° 18-32427-DGUP- 18-57 7S

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - DIVISION DES PERSONNES HANDICAPEES - Approbation de la première phase de travaux 2018 pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) de la Ville de Marseille - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame RODRIGUEZ.- Madame le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport a pour objet l'approbation de la première phase de travaux 2018 pour la mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public et des Installations Ouvertes au Public de la Ville de Marseille.

Pour ce qui concerne notre secteur, sous réserve des vérifications techniques et de faisabilité, ainsi que de l'obtention des diverses autorisations nécessaires, les sites suivants sont concernés :

- Dans le 13^{ème} arrondissement :

- Église Saint Paul des Olives ;
- Crèche Saint Just Corot,
- Centre d'animation de Quartier Saint-Jérôme ;
- École maternelle Rose Sauvagine ;
- École maternelle Rose Val Plan ;
- École maternelle Rose Frais Vallon Nord ;
- Jardin de la Marie ;
- Parc Val Plan ;
- Groupe scolaire La Rose

- Dans le 14^e arrondissement :

- Centre d'animation Cité Massalia ;
- École maternelle Saint-Barthélemy SNCF ;
- École maternelle Canet Ambrosini ;
- École élémentaire Saint-Joseph les Micocouliers ;
- Bibliothèque et théâtre du Merlan ;
- Crèche La Busserine.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame PONCET-RAMADE.- Je rappelle que l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite est obligatoire depuis 1975.

Madame D'ANGIO.- Bien. Je vous propose de voter ce rapport.

LE RAPPORT N° 18-32427-DGUP- 18-57 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 18-32509-DGUP - 18-58 7S

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE LA MOBILITE URBAINE - Dispositions relatives au stationnement payant sur voirie - Critères d'attribution des abonnements professions mobiles et suppression du Parcètre Individuel A Fente (PIAF). (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Monsieur DUDIEUZERE.- Ce rapport apporte quelques modifications sur le dispositif du stationnement payant sur voirie. Je vous ferai grâce de sa lecture complète, mais parmi les modifications notables, on peut relever l'instauration du ticket dématérialisé. Le ticket sera toujours délivré pour le cas où vous en auriez besoin comme preuve de paiement, mais il ne sera plus nécessaire de le mettre derrière le pare-brise, la reconnaissance se faisant avec les plaques d'immatriculation.

On peut également noter l'abandon du dispositif PIAF (Parcètre individuel à fente). Auparavant, on pouvait acheter ce petit boîtier auprès de la Ville de Marseille, lequel permettait de payer son stationnement. Or il se trouve qu'aujourd'hui, son utilisation est devenue anecdotique, puisqu'il ne représente plus que 0,1 % des transactions. La Ville de Marseille a donc décidé de l'abandonner. Par conséquent, à partir d'aujourd'hui, on pourra payer son stationnement soit directement à la borne, par pièces ou carte bleue, avec ou sans contact, soit avec le téléphone portable, par l'application TIMO, laquelle prend de plus en plus d'ampleur.

Par ailleurs, les modalités d'obtention de l'offre « Résidents » sont simplifiées et élargies aux résidents du Frioul habitant sur leur embarcation.

Madame le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre aux voix ce rapport.

Madame D'ANGIO.- Je vous remercie. S'il n'y a pas d'intervention, je vous propose de voter ce rapport.

LE RAPPORT N° 18-32509-DGUP- 18-58 7S EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Avis FAVORABLE des groupes Bleu Marine , Marseille en Avant, Socialiste Europe Ecologie les Verts et Apparentés, et des élus Non Inscrits Non Apparentés – Vote CONTRE des élus Front de Gauche.)

RAPPORT N° 18-32419-DEJ -18-59 7S

DELEGATION GENERALE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE - Mise en place de la nouvelle Délégation de Service Public de la Restauration Scolaire du 1er degré - Avis d'Appel Public à la Concurrence n°2017-20203-0003. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.- Je n'entrerai pas dans la totalité du rapport. Si le Maire de Marseille était ici, il nous expliquerait que plus de 50 000 enfants mangent à la cantine, que plus de 20 000 enfants ont le demi-tarif et que plus de 1 600 enfants bénéficient de la gratuité. Est-ce une raison pour que le coût de la restauration augmente encore pour les familles ? Personnellement, je ne le crois pas.

L'un des points faisant que notre vote sera défavorable sur ce rapport est notamment le fait que la cantine augmentera pour les familles marseillaises à partir de la rentrée. En effet, nous ne pouvons pas cautionner une augmentation supplémentaire du tarif de la restauration. Y a-t-il d'autres remarques sur ce rapport ?

Monsieur JOHSUA.- Je me doute de ce que dira Madame Poncet-Ramade, mais je dis la même chose : en plus de ce que vous venez d'évoquer, Madame le Maire, les préoccupations sont dénuées d'écologie. Les contraintes imposées pour cette ouverture à la concurrence sont absolument dérisoires. Dans ce pays, tout le monde a l'écologie à la bouche, mais en pratique, il ne reste plus grand-chose, et nous en avons ici un exemple parfait.

Cela constitue donc une raison supplémentaire pour laquelle nous voterons contre.

Madame PONCET-RAMADE.- Pour ma part, je voterai contre ce rapport pour quatre raisons, que j'ai déjà exprimées à plusieurs reprises.

En premier lieu, il n'y a qu'une seule cuisine centrale, à Pont-de-Vivieux, alors qu'auparavant, il y en existait deux. En cas de pollution matérielle, que fait-on ?

Deuxièmement, tout le monde sait que ce n'est pas bon. Lorsque je me rends dans les conseils des collègues, les parents disent tous : « Ah ! Dans les collèges, c'est vraiment bon, par rapport à l'école élémentaire. »

Troisièmement, le Maire de Marseille nous dit toujours : « Je ne laisse personne au bord du chemin, tout le monde mange à la cantine, même si les parents n'ont pas payé. » Or c'est faux. Ce n'est pas la Mairie de Marseille qui prend la décision. Sodexo appelle les directeurs d'écoles maternelles ou élémentaires et disent : « Aujourd'hui, tel enfant et tel enfant ne pourront pas manger. » Je prends l'exemple de l'école de la rue Jean Mermoz, que je connais, où tous les jours, 10 enfants ne peuvent pas manger. Alors bien sûr, les instituteurs ou d'autres prennent en charge les enfants, mais il est faux de dire que l'on ne laisse personne au bord du chemin.

Ensuite, en termes de pollution, tous les transports se font en camion, et vous savez que la ville de Marseille est plus étendue que Paris. De ce point de vue, le bilan carbone est tout de même génial. Quand on pense qu'à Paris, ils font tout pour mettre la fabrication des repas le plus près possible des écoles, en prenant des traiteurs ou des restaurants situés à côté des établissements, afin de limiter les transports, de notre côté, nous transportons. De plus, on a donné l'autorisation -alors que le préfet s'y était opposé - pour que les eaux issues du nettoyage des camions de Pont-de-Vivieux soit rejetées dans l'Huveaune. Par conséquent, on pollue non seulement l'air, mais également l'eau. Je voterai donc défavorablement,

Madame D'ANGIO.- Je vous remercie. Je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 18-32419-DEJ -18-59 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Vote CONTRE des groupes Bleu Marine, Socialiste Europe Ecologie les Verts et Apparentés, des élus Front de Gauche et de Messieurs Herzallah et Rabia – Avis FAVORABLE du groupe Marseille en Avant – ABSTENTION de Mme Mustachia et de M. Maggio.)

RAPPORT N° 18-32558-DGARH -18-60 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES RESSOURCES HUMAINES - Principes d'application de la délibération du 9 avril 2018 relative au temps de travail. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO.- Là encore, je n'entrerai pas dans la totalité du rapport, car il est un peu long. Il a pour objet l'approbation des principes d'application de la délibération du 9 avril 2018 relative au temps de travail.

En effet, en complément du cycle hebdomadaire standard de 38 heures et 25 minutes, les trois cycles hebdomadaires suivants sont institués :

- un cycle de travail hebdomadaire d'une durée de 35 heures et d'une durée de travail quotidienne de 7 heures ;
- un cycle de travail hebdomadaire d'une durée de 37 heures 30 et une durée de travail quotidienne de 7 heures 30 ;
- un cycle de travail hebdomadaire d'une durée de travail de 39 heures et d'une durée de travail quotidienne de 7 heures et 48 minutes.

Certains cycles génèrent l'attribution d'ARTT, et d'autres pas.

Ce rapport rappelle également que, par la délibération précitée, il a été prévu d'équiper tous les sites de l'administration municipale de systèmes de contrôle des horaires et du temps de présence du personnel. Au sein de chaque site, les agents affectés à l'une des directions ou des services qui en relèvent se verront donc dotés d'un badge électronique personnel permanent, d'une carte magnétique ou à puce, ou de tout autre support adapté qu'ils devront présenter lors de leur arrivée et de leur départ au niveau d'un lecteur de badge.

Le rapport présente toutes les modifications qui seront apportées : la mise en place d'un régime indemnitaire, la création immédiate d'un groupe de chauffeurs, l'analyse des propositions de dérogations possibles dans le cadre de la concertation, etc.

S'il n'y a pas d'observation, je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 18-32558-DGARH -18-60 7S EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Avis FAVORABLE des groupes Bleu Marine , Marseille en Avant, Socialiste Europe Ecologie les Verts et Apparentés, et des élus Non Inscrits Non Apparentés – Vote CONTRE des élus Front de Gauche.)

RAPPORT N° 17-32460-DU -18-61 7S

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'URBANISME - Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Avis de la Commune de Marseille sur la concertation et sur le projet de PLUi à arrêter. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Monsieur DUDIEUZERE.- Ce rapport a pour objet la promotion des propositions issues de la concertation relative au projet de Plan local d'urbanisme du territoire Marseille Provence.

Aujourd'hui, nous regrettons que toutes les observations et recommandations de la mairie, des CIQ et des associations n'aient pas été prises en compte.

Malgré tout, par honnêteté, je tiens à souligner le travail effectué par le service Urbanisme de la Ville de Marseille, ainsi que par l'AGAM, concernant l'élaboration de ce PLUi, car un travail relativement important a été fourni, avec des consultations et des réunions publiques dans toutes les mairies de secteur.

D'une manière plus générale, pour notre part, nous y sommes opposés sur le fond. En effet, comme vous le savez, nous avons toujours été les défenseurs de la commune qui, selon nous, doit rester l'échelon essentiel de la démocratie de proximité et, pour cela, conserver un certain nombre de prérogatives, au premier chef desquelles la maîtrise de l'urbanisme. Si l'intercommunalité se justifie pleinement pour traiter les sujets dépassant le périmètre communal, comme les transports ou la réalisation d'équipements structurants intéressant tout un bassin de vie, en revanche, nous pensons que la maîtrise du Plan local d'urbanisme, ce que l'on appelait anciennement « le Plan d'occupation des sols », doit rester une pleine prérogative des maires.

Ceci étant dit, Madame le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre le rapport au vote.

Monsieur JOHSUA.- Nous voterons également contre. Je dois vous dire que je suis un peu étonné de votre argumentation. Je comprends bien ce que vous dites, mais il faut également prendre en compte ce que vous n'abordez pas.

Si nous voulons résoudre les problèmes de déséquilibre de la ville de Marseille, entre le nord et le sud, ce Plan local d'urbanisme ne permet absolument pas de le faire.

Par ailleurs, une fois que cela sera voté, cela nous reviendra sur la question du logement social, et nous discuterons à nouveau sur le fait que ce n'est pas possible chez nous, etc., alors que si nous voulons que cette question soit résolue, la réflexion doit être menée dès l'élaboration de ce PLU, pour l'ensemble de la ville de Marseille. Or ce n'est pas fait, et cela ne nous permet pas d'avancer sur cette question de l'équilibre général.

Pour nous, cela constitue un argument supplémentaire, en plus de la pression démocratique que vous abordez, pour lequel nous voterons contre ce Plan local d'urbanisme.

Madame D'ANGIO.- S'il n'y a pas d'autre remarque sur ce rapport, je vous propose de passer au vote.

LE RAPPORT N° 17-32460-DU –18-61 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Vote CONTRE du groupe Bleu Marine et des élus Front de Gauche – Avis FAVORABLE du groupe Marseille en Avant – ABSTENTION du groupe Socialiste Europe Écologie les Verts et Apparentés, et des élus Non Inscrits Non Apparentés.)

RAPPORT N° 18-32465-DU –18-62 7S

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'URBANISME - Approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Marseille - Extension de la carrière de Sainte Marthe - 14ème arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Monsieur DUDIEUZERE.- Ce rapport a pour objet l'approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour la réalisation de l'opération d'extension de la carrière de Sainte-Marthe.

Nous nous sommes déjà prononcés favorablement sur l'extension et la continuité des activités de cette carrière, d'autant plus que les observations que nous avons soulevées ont été retenues par le commissaire-enquêteur et ont été portées dans cette délibération, notamment en ce qui concerne la recherche de solutions afin de réduire les nuisances liées au trafic de camions.

Madame le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix

Madame D'ANGIO.- S'il n'y a pas d'intervention, je vous propose de voter ce rapport.

LE RAPPORT N° 18-32465-DU –18-62 7S EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Avis FAVORABLE des groupes Bleu Marine , Marseille en Avant, Socialiste Europe Ecologie les Verts et Apparentés, des élus Non Inscrits Non Apparentés, et des élus Front de Gauche – Vote CONTRE de Mme Poncet-Ramade.)

RAPPORT N° 18-32262-DTBN – 18-63 7S

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD - CAQ Château-Gombert - Avenue Paul Dalbret dans le 13ème arrondissement - CAQ Font Obscure - Avenue Prosper Mérimée dans le 14ème arrondissement - Mise en conformité des cuisines - Approbation de l'augmentation de l'autorisation de programme relative aux études et les travaux - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours).

Madame D'ANGIO.- Suite à la proposition de la Mairie du 7^{ème} secteur, il a été convenu de réaliser un programme de travaux plus important sur le CAQ de Font Obscure, au niveau de la cuisine, et de reporter les travaux du CAQ de Château-Gombert à une date ultérieure. Les travaux du CAQ de Font Obscure ont été réalisés, et ce rapport nous permettra d'entreprendre les travaux de la cuisine du centre d'animation de Château-Gombert.

On nous demande d'approuver l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme à hauteur de 220 000 € pour ces études et ces travaux. Ce centre d'animation en a vraiment besoin. S'il n'y a pas d'observation, je vous propose de voter ce rapport.

LE RAPPORT N° 18-32262-DTBN – 18-63 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N°18-32452-DSFP – 18-64 7S

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 13^{ème} arrondissement - 85 bis, avenue de Saint-Jérôme - Acquisition d'une parcelle de terrain bâti auprès du Crédit Agricole Alpes-Provence - Affectation de l'autorisation de programme (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours).

Madame D'ANGIO.- Ce rapport concerne le Bureau Municipal de Proximité de la Rose, qui a été fermé quelque mois auparavant pour des problèmes d'issue de secours et autres. Le rapport nous demande d'approuver l'acquisition d'une parcelle de terrain bâti auprès du Crédit Agricole Alpes-Provence, située au 85 bis, avenue de Saint-Jérôme. Pour ceux qui connaissent le village, il s'agit des anciens locaux du Crédit Agricole, qui sont fermés depuis quelques années.

Cette acquisition s'effectuera moyennant le prix de 346 500 €, auquel il conviendra de rajouter les 3 % correspondant aux honoraires du mandataire immobilier, dont le montant est estimé à 26 000 €, soit un montant total de 382 895 €.

Nous avons été très vigilants sur ce sujet, car la fermeture d'un Bureau Municipal de Proximité comme celui-ci, dans le plus grand secteur de la ville, était très problématique, non seulement pour les agents qui se sont vu affecter un peu partout dans les autres BMDP, mais surtout pour la population qui, de ce fait, devait se rendre aux Chartreux ou ici. Certes, il existait des solutions, mais quand on a des habitudes, je pense que c'était un réel problème pour les habitants.

De plus, il s'agissait d'un équipement important dans le village de la Rose, qui était connu, localisé et identifié. Néanmoins, pour des questions de sécurité du personnel municipal, notamment par rapport au fait qu'il n'y avait pas d'issue de secours sur cet équipement, la Mairie Centrale a préféré le fermer et, à présent, décide de le délocaliser dans le village de Saint-Jérôme.

Ce n'est pas très loin de la Rose, et il est primordial qu'un BMDP réouvre, mais je soulèverai une problématique lors de la commission de vendredi – je l'ai déjà transmise à Monsieur SPERLING, qui est l'adjoint concerné –, à savoir qu'il n'y a pas de stationnement suffisamment conséquent à proximité de ce futur BMDP. Je connais très bien ce village, et certains me parleront du parking des allées de la Demande, qui se trouve juste derrière le futur BMDP. Certes, ce parking existe, mais il est déjà utilisé. D'autre part, nous avons un parking dans le centre du village qui est également déjà utilisé par les commerçants et les habitants. Par conséquent, je crains que nous ayons une réelle problématique sur le plan du stationnement dans le village de Saint-Jérôme.

Pour ceux qui ne le connaissent pas, ce village est une grande ligne droite, et quand le tunnel des Tilleuls est fermé à cause des travaux pour la L2, on ne circule plus. Si l'on amène des personnes supplémentaires, qui seront véhiculées, pour se rendre BMDP, je pense que ce village aura un vrai problème de stationnement. Apparemment, il n'y a pas d'autre local, mais je pense que la problématique sera identifiée.

Si la mairie de secteur doit ouvrir le parking du centre d'animation de Saint-Jérôme, en l'indiquant avec une flèche, nous le ferons, mais malheureusement, les habitants sont parfois feignants et voudraient entrer dans le BMDP avec la voiture, ce qui ne sera pas possible à cet endroit. D'ailleurs, il faudrait prévoir de sécuriser le trottoir pour que les usagers ne se garent pas en double file devant ce futur équipement.

Ceci étant dit, je vous propose de passer au vote de ce rapport, avec des réserves.

LE RAPPORT N°18-32452-DSFP – 18-64 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N°18-32589-DPE – 18-65 7S

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE EMPLOI - Attribution d'une subvention en partenariat pour l'année 2018 à la Mission locale de Marseille pour son action Un réseau d'entreprises pour recruter autrement - 100 chances 100 emplois - Approbation d'une convention (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours).

Monsieur MONTI.-

Madame le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution, au titre de l'année 2018, d'une subvention de 15 000 € à l'association Mission Locale de Marseille pour son action « Un réseau d'entreprises pour recruter autrement – 100 chances 100 emplois ».

Avec cette action, la MLM s'est fixée pour objectif de rendre autonome et placer en emploi une soixantaine de jeunes sur les 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements ayant validé un projet professionnel.

L'objectif 2018 est de renouveler l'intégration de 60 jeunes en parcours. L'action 2018 amplifiera la nouveauté de 2017 qui était d'ouvrir vers les jeunes habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) des 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements.

Le budget prévisionnel de cette action s'élève à 84 124 € et se répartit comme suit :

- Politique de la ville : 60 000 € ;
- Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône : 9 000 € ;
- Ville de Marseille : 15 000 € ;
- Fonds propres : 124 € ;
- Total : 84 124 €.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.- Je vous remercie. S'il n'y a pas d'observation, je vous propose de voter ce rapport.

LE RAPPORT N°18-32589-DPE – 18-65 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N°18-32367-DEJ – 18-66 7S

DELEGATION GENERALE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE - SERVICE ACTIVITES ET MOYENS PEDAGOGIQUES - Approbation des dispositions particulières relatives aux études surveillées. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours).

Madame D'ANGIO.-

Ce rapport nous demande d'approuver des dispositions particulières relatives aux études surveillées.

Enfin ! Le décret a été modifié, et nous avons la possibilité de revenir à la semaine de quatre jours pour nos enfants. Je pense que nous sommes tous satisfaits de cette situation : finis les TAPS, finie la galère pour les familles, nous revenons à une école classique, quatre jours par semaine, qui sera beaucoup mieux pour tout le monde.

Du fait des dérogations apportées à ce décret, il convient d'actualiser les dispositions particulières relatives aux études surveillées. Ce document nous propose donc d'approuver ces dispositions prises par la Ville.

Malgré tout, je ferai une petite observation : il aurait été préférable que les études surveillées finissent à 18 h plutôt qu'à 17 h 30. Je pense qu'ainsi, pour les parents qui travaillent, il aurait peut-être été plus simple de récupérer leur enfant. Je ferai part de cette observation directement à Madame Casanova.

S'il n'y a pas d'observation, je vous propose de passer au vote.

LE RAPPORT N°18-32367-DEJ – 18-66 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 18-32514-DASA – 18-67 7S

DELEGATION GENERALE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - Financement 2018 de la participation de la Ville au soutien et au développement des Accueils Collectifs de Mineurs engagés dans une démarche de qualité dans le cadre du CEJ et d'Objectif Jeunes - Approbation de conventions et d'avenants - 3ème répartition 2018. (Rapport au Conseil municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours).

Madame D'ANGIO.-

Ce rapport a pour objet l'attribution, en deux versements, de subventions aux associations engagées dans une action « Démarche Qualité » dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et Objectif Jeunes. Il s'agit de la troisième répartition, pour toutes ces associations qui permettent à nos centres aérés d'exister et à nos petits de pouvoir y découvrir certaines activités.

Pour information, j'ai rencontré le responsable de la CAF, avec qui j'aurai probablement rendez-vous dans quelques jours ou semaines, pour évoquer la Charte de la laïcité qui est jointe à ce Contrat Enfance Jeunesse, afin que le directeur veuille bien entendre notre point de vue à ce sujet. En effet, il existe une incohérence avec la Charte de la laïcité à l'école, et comme certains centres aérés ont lieu dans les écoles, il serait bien que la même charte soit appliquée à tout le monde. Je vous ferai un compte-rendu de ma rencontre avec ce monsieur.

Monsieur JOHSUA.-

Pouvez-vous détailler le problème ?

Monsieur MARI.-

Quel est le décalage entre les deux chartes ?

Madame D'ANGIO.-

Vous le savez très bien, Monsieur Mari, puisque vous assistez au Conseil municipal. Je n'ai pas les articles avec moi, mais la Charte de la laïcité à l'école indique – de mémoire : « Tous signes ostentatoires sont interdits », et dans celle qui est jointe au Contrat Enfance Jeunesse, l'interdiction du port est possible. Quand on est dans un même lieu – je parle bien des centres aérés qui sont accueillis dans nos établissements scolaires –, je pense qu'il est préférable pour tout le monde que la même charte soit respectée.

Cette intervention avait été faite lors du Conseil municipal de l'année dernière, au moment nous avions dû voter le Contrat Enfance Jeunesse pour les trois années à venir.

Je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 18-32514-DASA – 18-67 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 18-32519- DASA - 18-68 7S

DELEGATION GENERALE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - Soutien aux équipements sociaux - 2ème répartition 2018. (Rapport au Conseil municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours).

Monsieur GIORGI.-

Ce rapport a pour objet l'approbation du versement de subventions aux associations qui gèrent et animent les centres sociaux, ainsi qu'aux associations partenaires sur le territoire marseillais. Il s'agit de la 2^{ème} répartition 2018, et ce pour un montant global de 1 867 237 €.

Nous demandons de scinder ce rapport en deux et d'émettre un avis favorable à l'attribution de subventions aux associations suivantes :

- Centre de Culture Ouvrière, pour le Nautile, le Centre Social Renaude-St Jérôme et le Centre Social Sainte-Marthe/La Paternelle ;

- la Fédération des Amis de l'Instruction Laïque, pour l'Espace pour Tous des Olives et le Centre Social Saint Joseph ;

En revanche, nous demandons d'émettre un avis défavorable à l'attribution de subventions aux associations suivantes :

- Association de Gestion et d'Animation du Centre Social Frais Vallon ;

- Association de Gestion et d'Animation du Centre Social Malpassé ;

- Ensemble pour l'Innovation Sociale, Éducative et Citoyenne (Episec) ;
- Centre Social St Just la Solitude ;
- Centre Social La Garde ;
- Centre Social Familial St-Gabriel/Canet/Bon Secours, pour le CS Saint Gabriel Canet Finat Duclos ;
- Centre social l'Agora ;
- Association de Gestion et d'Animation de la Maison des Familles 13/14, pour le Centre social des Flamants.

Tant que les centres sociaux ne s'en tiendront pas à leurs activités propres et feront de la politique, nous agirons toujours ainsi, à savoir scinder les rapports en deux. Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur JOHSUA.-

Puisque nous parlions de Lacordaire, précédemment : « *Errare humanum est, perseverare diabolicum.* » Le fait de persévérer dans cette façon de faire est indigne. Après ce qui s'est passé, allez-vous expliquer au centre social de l'Agora qu'il doit disparaître ? Monsieur, vous n'avez rien à dire sur le fait que le centre social a géré de la meilleure manière possible la tragédie dans laquelle les habitants de la Busserine sont plongés. Cela ne vous intéresse absolument pas ? La seule chose qui vous intéresse est de savoir s'ils sont pour ou contre le Front National ou le Rassemblement National, qui n'est pas leur volonté, ni la raison d'être de ces structures. Elles ont des valeurs qui les conduisent à prendre telle ou telle position à un moment donné, mais cela ne représente pas leur activité.

Madame D'ANGIO.- Elles n'ont pas à prendre position, Monsieur Johsua.

Monsieur JOHSUA.-

Écoutez, Madame, tout à l'heure, vous parliez de la laïcité. Savez-vous que – peut-être avez-vous ignoré cela – il existe des textes de Jaurès disant que la laïcité n'est pas la neutralité et que même l'école républicaine n'est pas neutre dans un certain nombre de questions de valeurs générales. Quand certaines de nos structures éducatives prennent position sur des questions de valeurs fondamentales qui vous déplaisent, ce n'est pas une raison pour ne pas leur donner la subvention. Il n'y a pas de principe de neutralité dans la République ! Un certain nombre de valeurs les ont conduits à faire certaines choses, et il est normal que cela vous déplaît, puisque cela allait à l'encontre de vos valeurs. Je comprends que vous le condamniez, et vous pouvez aller à l'assemblée générale pour leur dire qu'ils n'ont pas fait cela. En revanche, en les privant des subventions et donc d'une façon de fonctionner, alors que ce qu'elles sont en train de faire est vital pour la ville et ses quartiers, vous apportez votre contribution à la destruction de l'encadrement social dans nos quartiers qui est en train de se faire sous vos yeux. C'est désespérant !

Madame D'ANGIO.- Quand nous voulons aller les soutenir, on nous chasse, Monsieur Johsua, et vous êtes bien placé pour le savoir.

Monsieur JOHSUA.-

Madame, nous pouvons discuter de cette question. Je ne dis pas qu'ils ont raison de chasser qui que ce soit, mais en l'occurrence, la question que je vous pose et qui est posée depuis très longtemps porte sur le fait que vous refusez d'entrer dans un bilan pour savoir s'il vaut mieux que ces structures existent, même si elles vous déplaisent, ou non. La vie à la Busserine serait-elle plus ou moins facile avec le centre social de l'Agora ? Cette question est toute simple.

Dans le cas présent, votre vote n'aura pas de conséquence, parce que finalement, la majorité de Monsieur Miron l'emportera, mais si vous étiez à la direction de la Ville, vous voteriez contre et supprimeriez toute cette série de choses. C'est indéfendable ! C'est l'une des raisons pour lesquelles, dans toutes ces séries-là, il faut regarder les conséquences. Tout à l'heure, quelqu'un a dit : « nous verrons cela au moment des élections. » Effectivement, nous verrons, parce que les gens se souviennent de tout cela.

Néanmoins, ce n'est même pas la question que je vous pose ; il s'agit d'une question purement humaine. Regardez la situation concrète dans ces cités.

Madame D'ANGIO.- J'ai voulu le faire, mais comme je vous l'ai dit, j'ai été chassée de la Busserine.

Monsieur JOHSUA.-

Je vous repose la question d'une manière extrêmement simple : pensez-vous que la vie serait meilleure à la Busserine avec le centre social de l'Agora, ou sans ? Franchement, je ne sais pas ce que vous répondrez-vous ou même si vous le ferez, mais je ne vois pas comment on peut répondre que ce serait mieux si ce centre social disparaissait.

Évidemment, étant donné que la délibération sur laquelle nous votons n'est pas celle proposée par la Mairie Centrale, mais par vous-même, nous ne participerons pas au vote.

Monsieur MAGGIO.- Madame le Maire, vous n'aimez pas que l'on fasse de soi-disant fausses déclarations à votre sujet, mais il faut faire pareil pour les autres. Vous dites qu'ils font de la politique, mais en avez-vous une trace, comme un tract, un tweet, ou autre. Vous dites que vous vous êtes fait chasser du quartier, mais cela fait un moment.

Madame D'ANGIO.- Oui, mais moi, je suis restée, et vous êtes parti.

Monsieur MAGGIO.-

J'y suis retourné avec Madame Mustachia, et nous ne nous sommes pas fait chasser. Alors je me demande si ce sont toujours les mêmes.

Par ailleurs, vous dites qu'il ne faut pas raisonner dans l'intérêt du parti, mais plutôt dans celui des citoyens. Monsieur Johsua a raison : si vous raisonnez dans l'intérêt des citoyens, vous vous abstenez de regarder ce qui est mentionné au sujet de votre parti et vous votez favorablement la délibération, justement de manière à pouvoir faire profiter tous les citoyens de ces équipements, qu'ils vous soient favorables ou pas.

Par conséquent, nous voterons favorablement, et je donne raison à Monsieur Johsua dans ce qu'il a dit.

Monsieur MARI.- Madame le Maire, comme chaque fois pour ce type de délibération, nous ne participerons pas au vote.

Néanmoins, vous avez raté le coche – si j'ose dire –, Madame le Maire. En effet, vous auriez pu entrer dans une stratégie de dédiablement, comme vos chefs au niveau national l'ont fait, mais vous ne l'avez pas fait. Au contraire de Monsieur Ravier, vous auriez pu avoir une délibération votée avec l'ensemble des centres sociaux, et vous seriez repartie sur une autre optique, mais vous êtes exactement dans la continuité.

Madame D'ANGIO.- Je vous l'ai dit et ne vous ai pas menti.

Monsieur MARI.- Vous ne vous êtes donc pas dédiablement.

Madame D'ANGIO.- Ceci étant dit, je vous demande de passer au vote.

LE RAPPORT N° 18-32519- DASA - 18-68 7S EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Avis FAVORABLE du Groupe Bleu Marine – Vote CONTRE du groupe Marseille en Avant , de Mme Mustachia et de M. Maggio – ABSTENTION de Messieurs Herzallah et Rabia – Le Groupe Socialiste Europe Ecologie les Verts et Apparentés et les élus Font de Gauche NE PARTICIPENT PAS AU VOTE.)

Madame D'ANGIO.-

Avant de passer au dernier rapport, permettez-moi de remercier les agents qui ont organisé la tenue de ce Conseil, Madame Hablot et son équipe, ainsi que tous les agents qui sont là aujourd'hui pour nous faire passer le micro. Merci à Monsieur le sténotypiste, à Madame la caméra-woman, à mon directeur général des services et à ma directrice de cabinet. Merci à tous de votre venue pour assister à ce Conseil.

RAPPORT N°18-32530-DAC – 18-69 7S

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Attribution de subventions d'investissement à différentes associations - Secteur Musique - Approbation des affectations d'autorisation de programme - Approbation des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et les associations Ensemble Télémaque, l'Embobineuse et le Vivier Opéra Cité. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours).

Monsieur BESNAINOU.-

Madame le Maire, ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution d'une subvention d'investissement de 5 300 € à l'association Le Vivier Opéra Cité pour l'acquisition de matériel informatique et bureautique, ainsi que du mobilier de bureau.

Cette association, située dans le 14^{ème} arrondissement, développe des créations musicales participatives et des projets d'éducation artistique avec de jeunes écoliers et collégiens de Marseille. Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.- Merci, Monsieur Besnainou. Y a-t-il des observations ?

Monsieur MAGGIO.-

Madame le Maire, nous voterons favorablement ce rapport, mais s'agissant du précédent, étant donné que vous l'avez scindé en deux parties sans les dissocier, nous voterons contre.

Madame D'ANGIO.- J'ai justement insisté, parce qu'il me semblait bien que vous faisiez une erreur de vote.

Je vous propose de voter ce dernier rapport.

LE RAPPORT N°18-32530-DAC – 18-69 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Madame D'ANGIO.- Je vous remercie et vous souhaite une bonne fin de journée.

(La séance du Conseil d'Arrondissements est levée à 17 h 38 par Mme Sandrine D'ANGIO, Maire du 7^{ème} Secteur)